

Plan Climat-Air-Energie Territorial

*

2015 - 2020

Agglomération Melun Val de Seine

Melun
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
St-Germain-Laxis
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Boissise-la-Bertrand
Montereau-sur-le-Jard

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Table des figures	3
Tableau des tableaux.....	3
PREAMBULE.....	4
1 Cadre stratégique : du global au local	5
1.1 La stratégie de la lutte contre le changement climatique	5
1.2 Contexte régional	8
1.3 Contexte local : l'engagement de Melun Val de Seine pour promouvoir la transition énergétique	11
2 Cadre méthodologique du PCAET.....	12
2.1 Le pilotage du PCAET	12
2.2 Les étapes de mise en œuvre du PCAET	13
3 Synthèse des enjeux énergie climat du territoire	14
3.1 Consommation énergétique	14
3.2 Emission de gaz à effet de serre	15
3.3 Potentiels de production d'énergies renouvelables	25
3.4 Vulnérabilité au changement climatique.....	28
3.5 Qualité de l'air	29
4 Elaboration du plan d'actions	31
4.1 Les objectifs.....	31
4.2 La concertation.....	31
4.3 La structuration du plan d'actions	33
4.4 La construction des fiches actions.....	38
4.5 Une démarche d'amélioration continue	39
4.6 Quantification des objectifs « GES » du plan d'actions.....	42
5 Plan d'actions	44

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Représentation des différents périmètres d'un Bilan Carbone®	11
Figure 2 : Part de chaque secteur dans la consommation du territoire	14
Figure 3 : Part de chaque énergie dans la consommation du territoire	14
Figure 4 : Résultat du Bilan Carbone « Patrimoine et compétence » de la CAMVS, 2013.....	15
Figure 5 : Résultat du Bilan Carbone « Patrimoine et compétence » de la CAMVS fors compétence , 2013.....	16
Figure 6 : Répartition des émissions du poste Déchets propre à la CAMVS	16
Figure 7 : Répartition des émissions CAMVS au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères	17
Figure 8 : Détail des émissions de la CAMVS liées aux déplacements	18
Figure 9 : Répartition des émissions liées à l'énergie par secteur	19
Figure 10 : Part de chaque énergie dans la consommation du territoire	21
Figure 11 : Répartition des émissions liées aux consommations d'énergies du territoire.....	21
Figure 12 : Répartition par communes des émissions liées aux consommations d'énergies du territoire	22
Figure 13 : Répartition des émissions du secteur résidentiel	22
Figure 14 : Répartition des émissions du secteur tertiaire par commune de la CAMVS.....	23
Figure 15 : Répartition des consommations du secteur industriel, par ville	24
Figure 16 : Répartition des consommations du secteur industriel par type d'énergie	24
Figure 17 : Schéma de la démarche projet.....	41

TABLEAU DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des émissions entre les services rattachés à l'eau et l'assainissement (source : Empreinte Carbone du service de l'assainissement – Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine 2012, référence données : 2011).....	17
Tableau 2 : Répartition réglementaire des émissions de GES en tCO ₂ e (source : Empreinte Carbone du service de l'assainissement – Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine 2012, référence données : 2011).....	18
Tableau 3 : Indicateurs globaux du territoire de la CAMVS	20
Tableau 4 : Traduction des objectifs régionaux au niveau de l'agglomération	42

PREAMBULE

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans), est d'environ 5°C.

Les relevés de température sur la période 1880-2012 permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle.

Aujourd'hui, il est admis que la hausse exponentielle de la consommation mondiale d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre (GES) mondiaux, est directement corrélée à ce réchauffement.

Selon les projections les plus récentes¹, le climat pourrait se réchauffer de 0,9 à 6,4°C d'ici à la fin du XXI^{ème} siècle. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires, via la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques, se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

Ainsi la France a engagé une politique énergétique et climatique ambitieuse au travers de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) qui fixe des orientations concrètes en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Elle rend notamment obligatoire la réalisation de Plan Climat Energie territoriaux pour tous les collectivités de plus de 50 000 habitants. La loi de transition énergétique pour la croissance verte vient renforcer ces engagements et place notamment les EPCI dans un rôle d'animation et de coordination de ces initiatives sur leur territoire.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, quant à elle, a décidé, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 1er octobre 2012, de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial.

Le présent document retrace le processus de construction technique et politique d'élaboration de programme du Plan Climat Air Energie

¹ Synthèse finale du 5^{ème} rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), nov. 2014. Elle synthétise les travaux publiés de milliers de chercheurs analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques

1 CADRE STRATEGIQUE : DU GLOBAL AU LOCAL

1.1 La stratégie de la lutte contre le changement climatique

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du **paquet climat énergie** ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

Les lois Grenelle I et II, adoptées en août 2009 et en juillet 2010, déclinent localement les objectifs nationaux dans les différentes politiques sectorielles des territoires et placent les collectivités territoriales au cœur de l'action. Ces lois instaurent en effet l'obligation de réalisation de Plan Climat Énergie Territoriaux pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et la réalisation de Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie à l'échelle des Régions (issu de la loi du 03 août 2009 dite Loi Grenelle 1, de sa mise en œuvre par l'article 75 de la loi Grenelle 2 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) et de son décret d'application du 11 juillet 2011).



Récemment, la France a envoyé un signal fort de son ambition en adoptant le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte** (notée TECV dans la suite du rapport). Cette loi décline les objectifs sectoriels nationaux et précise les moyens nécessaires pour les atteindre. Elle est composée de 8 grands titres et réaffirme 6 objectifs. Elle prévoit ainsi une centaine de décrets d'application.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

1.1.1 Zoom sur la loi de transition énergétique

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie française de lutte contre le changement climatique et précise la trajectoire d'inflexion entre l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qu'elle entend suivre :

- Réduire de 40 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

La loi TECV affirme également le rôle des **collectivités territoriales**. En effet, une majeure partie des dispositions prises dans cette loi concernant directement les collectivités.

Le premier chantier développé au sein de cette transition est celui de la rénovation des **bâtiments**. En effet, le secteur du bâtiment représentait 44% de la consommation énergétique de la France en 2012. C'est le secteur consommateur d'énergie le plus important. La loi de TECV permet ainsi d'accélérer la rénovation énergétique des logements en priorisant le traitement de la précarité énergétique mais également de renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions.

→ **Point collectivités** : En 2050, tous les bâtiments seront au standard BBC² et toutes les nouvelles constructions publiques seront exemplaires sur le plan énergétique et environnemental.

Le second grand axe est celui des **transports**. Ce secteur le premier secteur d'émissions de GES avec 27% des émissions totales en 2011. Les objectifs inhérents à ce secteur et développés dans cette loi TECV sont les suivants :

- Renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air ;
- Augmenter notre indépendance aux hydrocarbures ;
- Accélérer le remplacement du parc de véhicules par des véhicules à faibles émissions ;
- Mettre en place 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques d'ici à 2030.

→ **Point collectivités** : Les collectivités locales devront s'engager à posséder une part minimale de 20% de véhicules à faibles émissions de CO2 et de polluants de l'air et tous les nouveaux bus et autocars acquis à partir de 2025 devront être à faibles émissions. L'objectif d'énergies renouvelables consommées par les différents modes transports est de 10% à 2020 et 30% en 2030.

Le troisième volet de la loi concerne la **lutte contre les gaspillages** et la promotion de l'économie circulaire. Les objectifs ainsi affichés par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Energie sont

- la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 ;

² BBC : Bâtiment Basse Consommation

- le recyclage des déchets ménagers et assimilés non dangereux de 55% en 2020 et 65 % en 2025 ;
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020 ;
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

→ **Point collectivités** : Les collectivités devront dorénavant généraliser le tri à la source des déchets alimentaires et donc fermentescibles des particuliers d'ici à 2025. Cette généralisation du tri des déchets pouvant servir de ressources (compost, production de biogaz) devra être mise en place en parallèle de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective gérés par l'Etat et ses collectivités locales.

Le titre V est concentré sur les **énergies renouvelables**. La France est dotée d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables. En 2012, 14 % de l'énergie consommée était d'origine renouvelable. Les objectifs sont de doubler cette part dans le mix énergétique d'ici à 15 ans tout en favorisant une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le système électrique grâce à de nouvelles modalités de soutien.

→ **Point collectivités** : Les communes et leurs intercommunalités pourront participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables. L'appel à projets 1 500 méthaniseurs en 3 ans est lancé depuis le 4 septembre 2014. Il permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.

Pour accélérer le déploiement de toutes les énergies renouvelables et les raccorder au réseau de transport et de distribution national, il est nécessaire d'ajuster le droit en vigueur. C'est le titre VII de cette loi de TECV qui a pour objectif de **lever les freins réglementaires**, faciliter le déploiement des énergies renouvelables et également de lutter contre la précarité.

→ **Point collectivités** : Pour la distribution d'électricité, un comité système de distribution publique d'électricité sera créé pour renforcer l'association des collectivités territoriales en matière d'investissements dans ces réseaux de distribution.

La production d'électricité française est essentiellement d'origine nucléaire, énergie peu carbonée mais dont les déchets radioactifs posent un réel problème environnemental. Les objectifs de la loi de TECV concernant **l'énergie atomique** sont de clarifier les responsabilités de l'exploitant au regard des principes de sûreté et renforcer le rôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. La loi franchit une étape supplémentaire en matière de transparence et d'information des citoyens sur la sûreté nucléaire. Elle crée les conditions d'un démantèlement et d'un stockage des déchets qui soient performants et exigeants en termes de protection de l'environnement.

Enfin, le dernier titre de cette loi prend en compte la **dimension sociétale** d'un tel projet à l'échelle nationale. Il permet de donner aux citoyens, entreprises, territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble. Pour cela un cadre stratégique national sera donné en trois parties :

1. La **stratégie nationale bas carbone** (SNBC) définit les grandes lignes des politiques transversales et sectorielles permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen et long termes (-40 % en 2030).

2. La **programmation pluriannuelle de l'énergie** définira les conditions dans lesquelles les grands objectifs énergétiques de la loi de transition énergétique pour la croissance verte seront atteints.
3. Un **plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (PREPA s'inscrira dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air, en prenant en compte ses enjeux sanitaires et économiques.

→ **Point collectivités :** les PCET deviennent des PCAET en intégrant la composante Qualité de l'Air ; un réseau de plates-formes de rénovation énergétique est mis en place ; élaboration d'un schéma de développement de la distribution de chaleur d'ici 2018.

La Région est désormais désignée comme en charge de la stratégie territoriale en matière de maîtrise de l'énergie à travers le SRCAE qui est maintenant intégré au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires). Les intercommunalités vont coordonner localement l'application de cette loi via les PCAET qui définissent les plans d'actions opérationnels pour la mise en œuvre les orientations prises par la Région.

L'ensemble de ces mesures et plans d'actions qui accompagnent cette loi sont soutenus par des mécanismes financiers importants aussi bien à destination des particuliers (crédit d'impôts, éco-prêt à taux zéro), que des collectivités (financement de la transition énergétique grâce aux fonds de 5 milliards d'euros de la Caisse des Dépôts) et des entreprises (doublement du volume de prêts de BPI France aux énergies renouvelables).

1.2 Contexte régional

La Région Ile de France a validé son Schéma Régional Climat Air Energie dite SRCAE à l'unanimité le 23 novembre 2012. Ce document sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux secteurs socio-économiques afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Ce document stratégique s'est appuyé sur plusieurs études préalables qui ont permis d'approfondir les connaissances sur les principaux enjeux énergétiques, climatiques et sanitaires régionaux.

Ainsi la Région Ile de France s'est positionnée autour de trois grandes priorités :

1. l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doubler du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de multiplier par 3 dans le résidentiel
2. - le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
3. - la réduction de 20% des émissions de GES lié du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Plus précisément , Le SRCAE Ile de France fixe les objectifs suivants :

OBJECTIFS REGIONAUX DU SRCAE à 2020	Bâtiments	Réduire les consommations par des comportements plus sobres	-5% des consommations
		Améliorer la qualité des rénovations / réhabilitations de type BBC	25% de rénovation BBC
		Réhabiliter 1250 000 logements par an	rythme actuel x 3
		Réhabiliter 7 millions de mètres carré de surface tertiaires par an	rythme actuel x 2
		Raccorder 450 000 logements supplémentaires au chauffage urbain	+ 40% par rapport à aujourd'hui
	Energie Renouvelables	Augmenter la part de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleurs à partir d'énergie renouvelables et de récupération	Passer de 30% à 50% la chaleur d'origine EnR&R
		Augmenter la production par PAC ³	+ 50%
		Augmenter la production de biogaz	X 7
		Installer des éoliennes	100 à 180 éoliennes
		Equiper les logements existants en solaire thermiques	Equiper 10% des logements
		Augmenter la production d'énergie solaire photovoltaïque	Passer de 15 à 520 MWe
	Agriculture	Baisse des consommations énergétiques	- 10%
		Baisse des émissions de GES	- 10%
	Industrie	Baisse des consommations énergétiques	- 33%
		Baisse des émissions de GES	- 40%
	Transports	Réduire les trajets en voiture et deux roues motorisés	Réduction de 2%
		Augmenter les trajets en transports en commun	Augmenter de 20%
		Augmenter les trajets en mode de déplacements actifs (marche, vélos...)	Augmenter de 10%
		Augmenter le nombre de véhicules électriques ou hybrides rechargeables	Passer à 400 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le secteur du **bâtiment** (résidentiel et tertiaire) est à l'origine de 60 % des consommations énergétiques et de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'Ile-de-France. Les consommations de chauffage représentent 72 % des consommations énergétiques des logements. La sobriété énergétique, la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des équipements énergivores sont donc autant de leviers qui permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, d'abaisser les factures énergétiques et ainsi lutter contre la précarité énergétique. Les deux grands objectifs issus du secteur des bâtiments sont :

- Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances (
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques

L'Ile-de-France, particulièrement adaptée au **chauffage urbain** du fait de sa densité, représente aujourd'hui 50 % de la chaleur livrée par réseaux en France et près de 80 % de la production d'origine géothermique. Le potentiel de développement du chauffage urbain en Ile-de-France est très important, au regard des territoires favorables identifiés dans une étude pilotée par la DRIEE et la DRIEA. La mobilisation de ce potentiel s'avère un atout considérable en vue de valoriser, des énergies

³ PAC : Pompes A Chaleur

décarbonées comme la géothermie, les sources d'énergie fatale (usines d'incinération d'ordures ménagère, Datacenter, eaux usées) mais également la biomasse. Les trois grands objectifs inhérents à ces énergies renouvelables (et de récupération) sont :

- Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment,
- Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électriques et de biogaz sur les sites propices/adaptés

La loi de TECV précise que les collectivités compétentes en matière de création et d'exploitation des réseaux de chaleur doivent réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur avant le 31/12/2018.

Le **secteur agricole** représente moins de 1% des consommations énergétiques de l'Ile-de-France et 7% des émissions de GES (essentiellement du NO₂ issu de la fertilisation des sols). Les objectifs du SRCAE témoignent de la volonté de favoriser une agriculture durable sur le territoire francilien en complément du Plan Régional d'Agriculture Durable. L'objectif développé dans le SRCAE sur ce secteur est le suivant :

- Favoriser le développement d'une agriculture

Les secteurs de **l'industrie et du tertiaire** représentent respectivement 13% et 23% des consommations énergétiques du territoire et totalisent ainsi plus du quart des émissions de GES de la Région. L'objectif général développé dans le SRCAE sur ce secteur économique est le suivant :

- Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises.

Les **transports de personnes et de marchandises** (hors transport aérien) contribuent pour 27 % aux consommations énergétiques et pour près du tiers aux émissions de gaz à effet de serre en Ile-de-France. Les quatre grands objectifs inhérents aux transports sont :

- Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés,
- Réduire la consommation et les émissions du transport de marchandises,
- Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement,
- Limiter l'impact du trafic aérien sur l'air et le climat,

1.3 Contexte local : l'engagement de Melun Val de Seine pour promouvoir la transition énergétique

L'Agglomération a lancé en juin 2012 une étude de préfiguration du Plan Climat Energie Territoriale. Cette préfiguration a permis de :

- Sensibiliser et former élus et services sujet ;
- Définir le périmètre du plan et l'organisation interne ;
- Identifier le chantier en fonction des caractéristiques du territoire ;
- Engager l'Agglomération dans la démarche

Le 1^{er} octobre 2012, le Conseil Communautaire s'est engagé officiellement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial. Les objectifs fixés par les élus sont ceux du **paquet climat énergie** ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre(GES) par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Le périmètre arrêté pour l'élaboration du bilan de gaz à effet de serre de la communauté est le périmètre dit « restreint » : « patrimoine et compétences ». L'Agglomération s'est engagée à évaluer les Gaz à effet de Serre (GES) produits par l'occupation, l'entretien, la gestion et le développement de son patrimoine, le fonctionnement de ses services et l'exercice de ses compétences.

Les émissions prises en compte sont celles dites « règlementaires », c'est-à-dire les Scopes (périmètres) 1 et 2 :

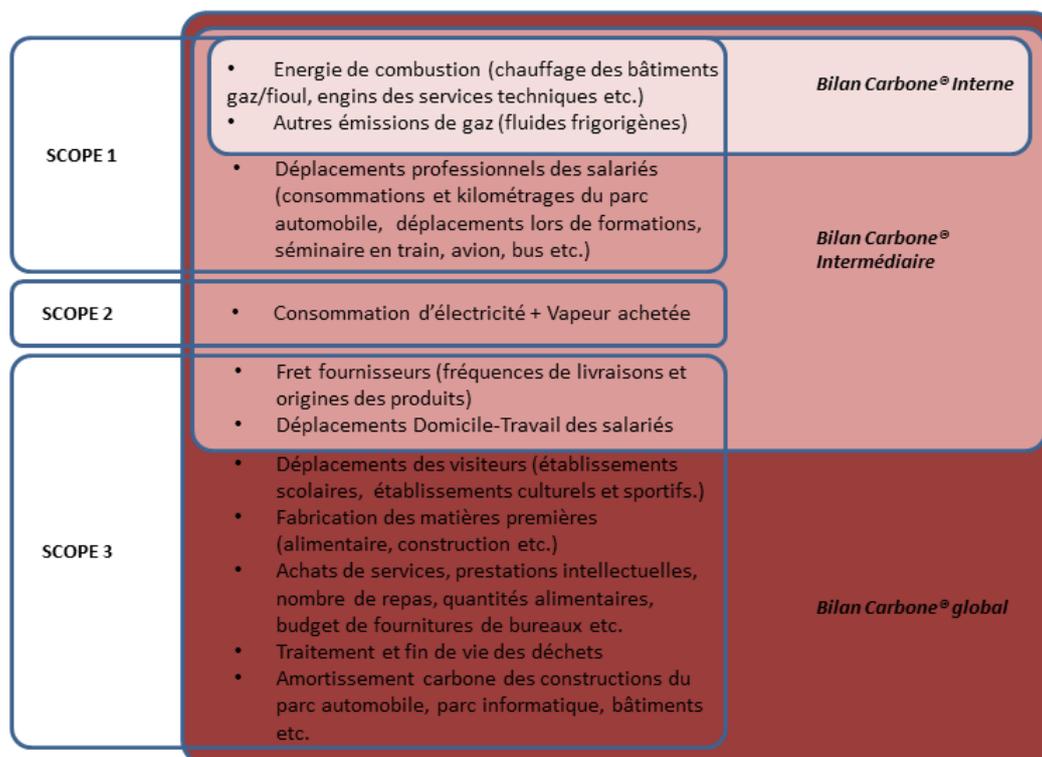


Figure 1 : Représentation des différents périmètres d'un Bilan Carbone®

Le profil climat a été enrichi par les données des consommations énergétiques du territoire. Ces données sont fournies par le ROSE (réseau d'observatoire des statistiques énergétiques en IDF). (cf 3.2.2).

Il est à noter que depuis le début de l'élaboration du PCET en 2013 la mandature a changé et le périmètre de l'Agglomération a évolué (14 communes lors de l'élaboration du profil climat, 16 communes au moment de l'approbation du plan d'actions). La partie étude concerne les 14 communes, le plan d'actions a été adapté aux 16 communes formant la Communauté au 1^{er} janvier 2016.

2 CADRE METHODOLOGIQUE DU PCAET

2.1 Le pilotage du PCAET

Le pilotage du PCAET, est composé de 3 instances : le comité de pilotage, le comité de direction et des groupes de travail thématiques.

2.1.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage assure la validation des différentes étapes de la démarche et acte les propositions d'évolution de la mission.

Il s'est réuni pour lancer et valider chaque étape de la démarche :

- Préfiguration,
- Lancement du PCAET,
- Validation du profil climat,
- Validation de la concertation et de la structuration du plan d'actions,
- Validation du Plan d'actions et du document final

Modifié en cours de projet avec la nouvelle mandature, l'élu référent est la Vice-présidente en charge du développement durable : Mme Lefebvre. Le comité de pilotage est composé des 14 maires et de l'ensemble des vices présidents.

2.1.2 Comité de direction

Le comité de direction, composé de l'ensemble des Directeurs Généraux Adjoins des services et des responsables de service valide la méthodologie d'avancement et le contenu technique de toutes les phases du plan climat.

2.1.3 Groupes de travail

Des groupes de travail techniques ont été formés pour élaborer le profil climat et rédiger les fiches actions :

- En interne, des réunions thématiques ont été organisées avec les chargés de missions,
- En externe, le club des référents « développement durable », composé des référents communaux, a été associé pour les actions territoriales.

2.2 Les étapes de mise en œuvre du PCAET

La construction d'u Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est déroulée en **trois grandes phases** :

1. La première phase vise à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Energie Climat**. Il porte sur les 3 volets d'un PCAET :
 - o Atténuation : il s'agit d'analyser les caractéristiques de l'activité ainsi que du territoire de la CAMVS en matière de consommation d'énergies et d'émissions de Gaz à effet de Serre. Cela se traduit au travers d'un bilan Carbone des activités du territoire. Un bilan des émissions de GES générées par le patrimoine et les activités de la CAMVS a également été réalisé afin d'identifier les principaux postes d'émissions, avec la finalité de réduire l'impact carbone.
 - o Adaptation : Une étude de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques permet d'identifier les secteurs potentiellement impactés.
 - o Développement des énergies renouvelables : Il s'agit avant tout de réaliser une Etude de potentiel de production des EnR

Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.

2. La seconde phase consiste à organiser la **concertation avec les acteurs** et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'action pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire et de mobiliser les services internes comme les multiples partenaires territoriaux
3. La dernière phase consiste à élaborer le **1^{er} programme d'actions pluriannuel et chiffré**. Les différentes actions déjà engagées ou en cours sont articulées et mises en cohérence avec les propositions de la concertation qui auront été retenues par le comité de pilotage. Un cadre stratégique est défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière, organisationnelle et mis en synergie avec le programme d'actions départemental

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir. De nombreux travaux, indispensables, seront donc menés à ce titre, notamment en matière de diagnostic et d'évaluation.

Les 3 phases sont développées ci-après. Le contenu total des études se trouvent en annexe 1.

3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENERGIE CLIMAT DU TERRITOIRE

Pour élaborer le profil climat de la collectivité, l'Agglomération a mené 3 études :

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoines et compétences » sur l'année de référence 2011. Ce dernier a été enrichi par les données énergétiques du territoire fournies par le ROSE,
- Etude de potentiel en énergies renouvelables réalisée sur la base des données régionales,
- Etude de vulnérabilité du territoire au changement climatique.

L'ensemble de ces éléments ont été compilés dans un rapport « Profil Climat » qui traduit les enjeux de la CAMVS en matière de climat et d'énergie. Une fiche synthèse a été élaborée. Elle résume les principaux enjeux identifiés sur le territoire. Le profil climat a été validé en comité de pilotage le 28 janvier 2014.

3.1 Consommation énergétique

Le bilan des consommations est réalisé en énergie finale qui correspond à l'énergie directement consommée par les usagers. Réalisé avec la base de données de l'Observatoire de l'énergie et du climat le ROSE il recense les impacts liés au secteur résidentiel et aux activités économiques : secteurs agricole, industriel et tertiaire.

Consommations énergétiques du territoire

1698 GWh/an

Donnée ROSE 2010

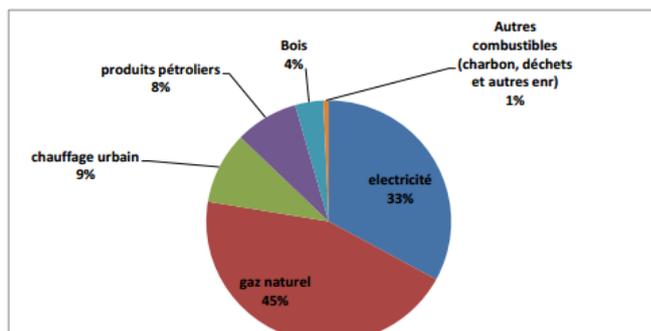
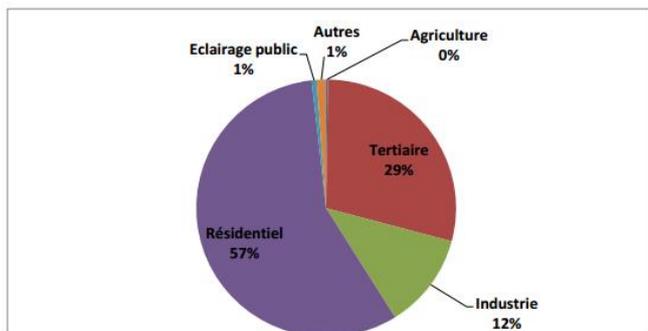


Figure 2 : Part de chaque secteur dans la consommation du territoire Figure 3 : Part de chaque énergie dans la consommation du territoire

3.2 Emission de gaz à effet de serre

3.2.1 Volet Patrimoine et Compétences :

Emissions GES liées au patrimoine et aux compétences de la CAMVS

21 ktCO_{2e}/an

Données Bilan Carbone® patrimoine et Service 2011

Ont été comptabilisées pour ce Bilan des émissions de GES Patrimoines et Compétences, les émissions de GES de l'ensemble des services de la CAMVS (périmètre 14 communes). A la demande du comité de pilotage, et au regard de la réglementation en vigueur, les postes d'émissions ayant fait l'objet d'une étude sont :

- ✓ Les consommations d'énergies des bâtiments de la CAMVS,
- ✓ Les fuites de fluides frigorigènes des installations de froids (climatisations et patinoire),
- ✓ Les consommations des véhicules de la CAMVS.

De plus, quelques données étant facilement exploitables, nous avons intégré les émissions des postes suivants au présent diagnostic :

- ✓ Les immobilisations (amortissement carbone de la construction des bâtiments et fabrication des véhicules),
- ✓ Les achats/intrants (achats de services, entretien, maintenance etc.).

La quantité totale des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la gestion du patrimoine et de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine sur l'année 2011 est de 780 tonnes équivalent CO₂ (tCO_{2e}). Au niveau du périmètre élargi incluant les compétences Déchets, le service Assainissement de l'Eau, ainsi que les transports en commun – Mélibus et Citalien – ce bilan d'émissions atteint 21 000 tCO_{2e}.

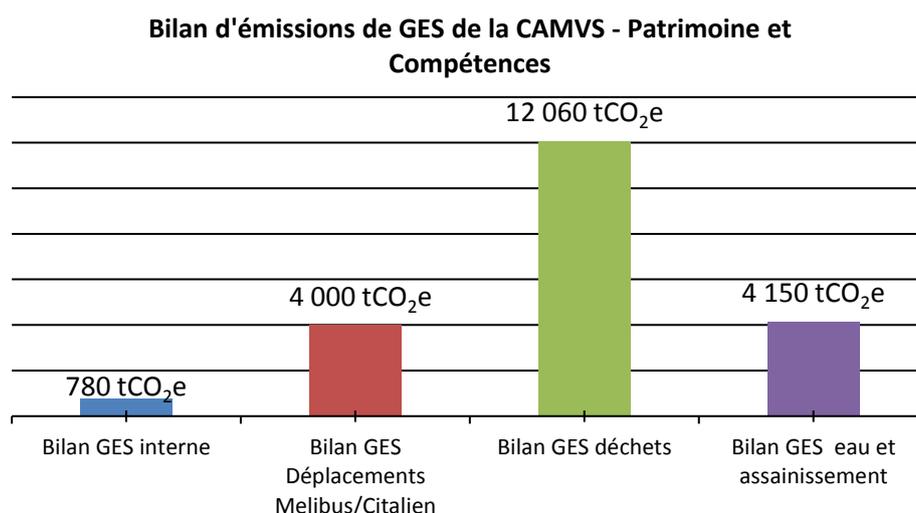


Figure 4 : Résultat du Bilan Carbone « Patrimoine et compétence » de la CAMVS, 2013



Figure 5 : Résultat du Bilan Carbone « Patrimoine et compétence » de la CAMVS hors compétence , 2013

3.2.1.1 Activité des déchets (58% des émissions)

La gestion des déchets ménagers représente 58% du bilan des émissions de GES de la CAMVS. Ces informations sont calculées chaque année par le SMITOM-LOMBRIC pour l'ensemble de son syndicat. L'année ici prise en compte, est, comme l'année de référence, l'année 2011. Un affinage est réalisé pour pouvoir extraire la part des émissions de la CAMVS au sein de l'ensemble du syndicat intercommunal. En effet, la CAMVS et ses 14 communes ont fait le choix de déléguer la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC tout comme la communauté de communes Vallées et Châteaux et la commune de Fouju. Les autres communes utilisant uniquement le service 'traitement des déchets' ont fait le choix de garder dans leurs compétences la collecte des déchets.

La figure suivante présente le détail des émissions en fonction des différents postes d'émissions liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers de la CAMVS.

Profil des émissions CAMVS issues de la gestion des déchets

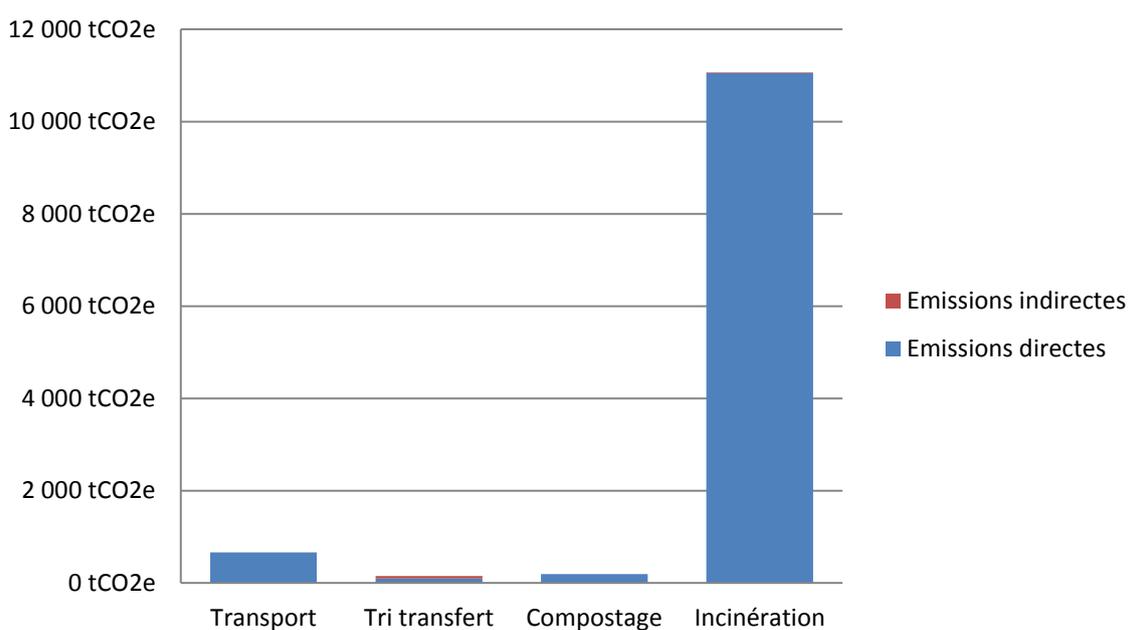


Figure 6 : Répartition des émissions du poste Déchets propre à la CAMVS

Ce sont 12 061 tCO₂e qui ont été émises en 2011 résultant de la collecte et de la gestion des déchets du territoire de la CAMVS.

La part des émissions CAMVS qui concerne la gestion des déchets ménagers et de leur élimination au sein du SMITOM-LOMBRIC est, comme le montre la figure suivante d'environ 33%.

Part des émissions de la CAMVS au sein du SMITOM-LOMBRIC (33%)

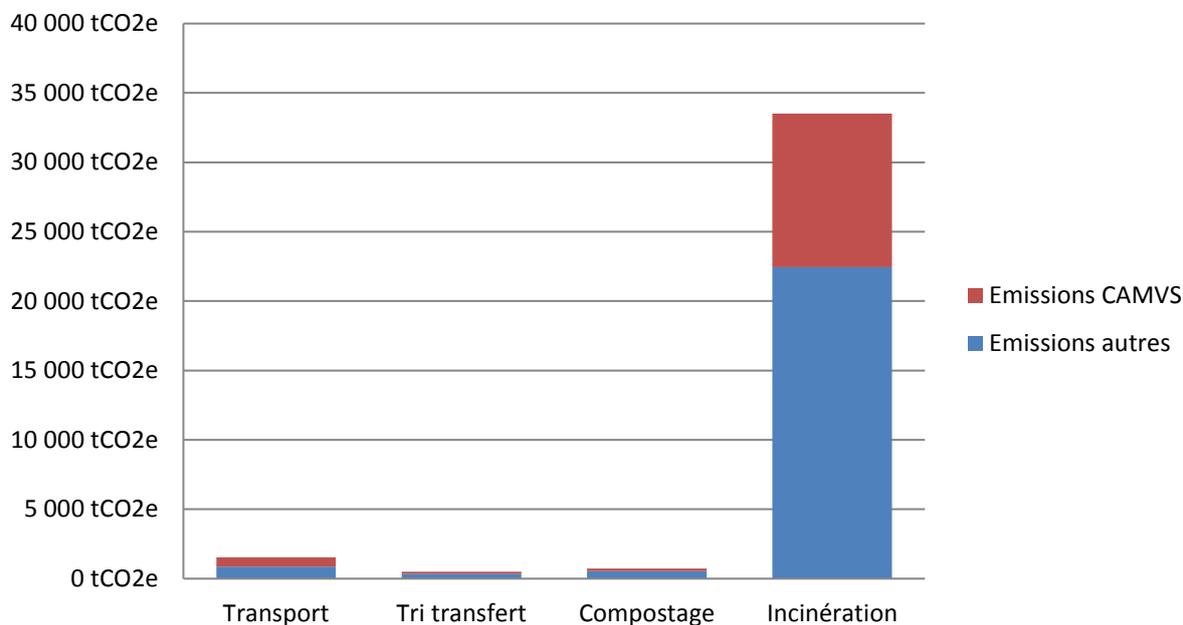


Figure 7 : Répartition des émissions CAMVS au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

3.2.1.2 Eau et Assainissement (20% des émissions)

L'empreinte carbone du service de l'assainissement géré par le délégataire Véolia Eau a été réalisée en 2011 selon la méthodologie développée spécialement pour les installations de stations d'épurations, usine de production d'eau potable, de réseaux de distributions ou de collecte des eaux. Les émissions du poste Eau et Assainissement représentent 20% du Bilan d'émissions de GES de la CAMVS.

Les principales données de service en 2011 sont :

- Les volumes d'eau en entrée de stations en m³
- Le linéaire de canalisations en km
- L'équivalent habitant théorique des stations
- L'équivalent habitant charge réelle des stations

Ainsi, le Bilan GES du service Eau et Assainissement de la CAMVS en 2011 est de 4 143 tCO₂e.

La répartition de ces émissions est la suivante :

Tableau 1 : Répartition des émissions entre les services rattachés à l'eau et l'assainissement (source : Empreinte Carbone du service de l'assainissement – Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine 2012, référence données : 2011).

	Emissions	%
Collecte	235 t.eq.CO ₂	5,7 %
Dépollution	3 900 t.eq.CO ₂	94,1 %
Agence	9 t.eq.CO ₂	0,2 %
TOTAL	4 143 t.eq.CO₂	100%

La répartition entre émissions directes et indirectes est nécessaire pour pouvoir l'agréger au BGES-r® de la CAMVS. Cette répartition est la suivante :

Tableau 2 : Répartition réglementaire des émissions de GES en tCO₂e (source : Empreinte Carbone du service de l'assainissement – Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine 2012, référence données : 2011)

		Émissions GES (en Tonnes) du service assainissement					
		2011					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes	énergie	865					
	2						
	3						
	4						
	5						
	Sous total		865				
Emissions indirectes associées à l'énergie	Espace naturel	1					
	Achat	7					
	méthanol	998					
	réactifs	1225					
	sous produits	815					
	travaux	146					
	Déplacement	86					
Sous total		3278					

3.2.1.3 Déplacements de personnes (19% des émissions)

Le déplacement de personnes représente environ 20% du BGES de la CAMVS. En effet, les consommations des Mélibus et Citalien représente 19.0% des émissions de la CAMVS (soit 3 987 tCO₂e). Les émissions des véhicules du parc automobile de la communauté d'agglomération de Melun représentent quant à elles 108 tCO₂e.

La figure ci-dessous représente la part des émissions des bus de la CAMVS et des émissions du parc automobile.

Répartition des émissions liées aux déplacements

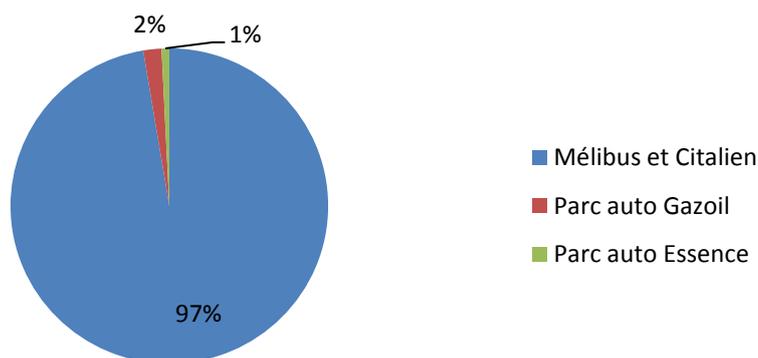


Figure 8 : Détail des émissions de la CAMVS liées aux déplacements

3.2.1.4 Consommations d'énergies (2% des émissions)

Au regard des émissions de l'ensemble des services et des compétences de la Communauté d'Agglomération, les consommations d'énergies ne sont pas prépondérantes avec 2% des émissions globales. En revanche, du point de vue propre au fonctionnement de la CAMVS, c'est-à-dire dans son

périmètre interne, alors, ces émissions représentent le poste prépondérant de la CAMVS avec 57% des émissions. Le détail par secteur de ces émissions est présenté dans la figure suivante :

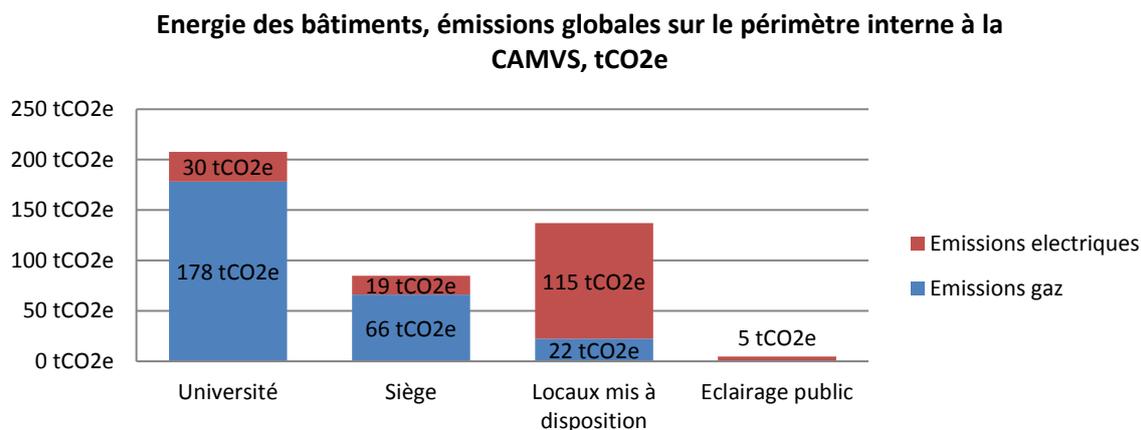


Figure 9 : Répartition des émissions liées à l'énergie par secteur

Ce sont près de 60% des émissions qui proviennent des consommations de gaz nécessaire au fonctionnement des bâtiments.

3.2.1.5 Immobilisations (< 1% des émissions)

Les émissions de ce poste ont été intégrées au regard de la disponibilité de la donnée mais ne rentre pas dans le cadre de la démarche de comptabilisation des émissions de GES réglementaire.

3.2.1.5.1 Bâtiments

L'amortissement carbone de la construction des bâtiments de la CAMVS représente 135 tCO₂e. La part de ce poste dans le bilan GES interne de la CAMVS est de 3% tandis que au regard du bilan GES étendu, ces émissions représente près de 1% des émissions.

3.2.1.5.2 Véhicules

L'amortissement carbone des véhicules et vélos de la CAMVS ne représentent que 14 tCO₂e au cours de l'année 2011 soit une part infime des émissions de la communauté d'Agglomération. L'impact carbone de la fabrication de ces véhicules et vélos a été ramené sur leur durée théorique d'utilisation de 8 années pour les voitures et 4 pour les vélos.

3.2.1.5.3 Achats d'investissement

Les dépenses d'investissements (rénovations, réhabilitations etc.) enregistrées sur l'année 2011 ont été, au même titre que les bâtiments et véhicules ramenées à la durée de vie théorique de ces travaux. Ainsi, sur l'année du présent diagnostic, ce sont 4 tCO₂e qui ont été émises suites aux travaux opérés par la CAMVS.

3.2.1.6 Emissions liées aux fuites de fluides frigorigènes (<1% des émissions)

Les émissions qui correspondent aux fuites de fluides frigorigènes sont issues des installations de production de froid (climatisations, productions de froid pour la patinoire). Les types de fluides frigorigènes utilisés sont au nombre de 3 : le R22, le R410a et le R134a. Ces fluides n'ont ainsi pas le

même pouvoir de réchauffement global qui sont respectivement : 1 810 kg CO₂e, 1 974 kg CO₂e et 1 430 kg CO₂e. Autrement dit : 1 kg de R134a échappé correspond à 1 430 kg CO₂e.

3.2.1.7 Achats/Intrants (<1% des émissions)

Les émissions de ce poste ont été intégrées au regard de la disponibilité de la donnée mais ne rentre pas dans le cadre de la démarche de comptabilisation des émissions de GES réglementaire.

Les émissions liées aux achats/intrants ne sont pas significatif au regard du bilan d'émissions GES complet (0.1% des émissions soit 26 tCO₂e) Ces émissions correspondent aux achats de fonctionnement de la CAMVS que sont :

- Les achats de services du parc automobile (parking, lavage de voitures etc.)
- Les achats de fonctionnement des services tels que : maintenance des extincteurs, l'entretien/ménage des locaux, frais de communication etc.

3.2.2 Volet territoire

Emissions GES

289 tCO₂e/an

Soit XX% des émissions régionales

Données ROSE

Le bilan des émissions de GES du territoire de la CAMVS a été réalisé exclusivement à partir des données du ROSE qui est le Réseau d'Observation Statistique de l'Energie sur la région Ile-de-France. Ce réseau, animé par l'ARENE Île-de-France, a pour mission d'être la plateforme régionale de référence sur la connaissance des consommations énergétiques en Île-de-France. Les travaux menés par le ROSE permettent de proposer aux territoires intéressés, des données détaillées sur les consommations et productions territorialisées d'énergie à différentes échelles géographiques : régional, départemental, communal. La CAMVS a ainsi été une des premières collectivités d'Ile-de-France à demander au ROSE ces informations concernant les consommations d'énergies de son territoire.

Les données du ROSE correspondent uniquement aux consommations d'énergies de l'année 2009. Les informations concernant le fret, les achats, les déplacements ayant lieu sur le territoire de la CAMVS, ne sont pas prises en compte dans la suite de l'étude. La normalisation climatique a déjà été calculée sur ces consommations d'énergies.

Les chiffres clés du territoire sont les suivants :

Tableau 3 : Indicateurs globaux du territoire de la CAMVS

Indicateurs	
Population	107 042 habitants
Emplois tertiaire	41 886 emplois
Emplois industriel	3 098 emplois
Nombre logements	44 851 logements
Nombre exploitations agricoles	24 exploitations

L'unité énergétique employée par le ROSE est la Tonne Equivalent Pétrole (tep). Le mix énergétique d'énergie finale au sein de la CAMVS est le suivant :

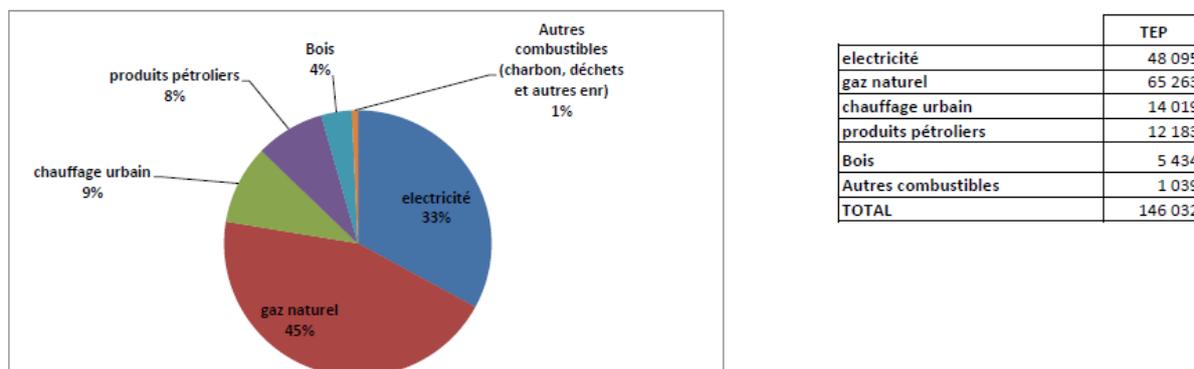


Figure 10 : Part de chaque énergie dans la consommation du territoire

- ✓ Le gaz est l'énergie qui prédomine le mix énergétique du territoire de la CAMVS (45% des consommations).
- ✓ Vient ensuite l'électricité avec 33% des consommations d'énergie tous secteurs confondus.
- ✓ Le bois est également une ressource utilisée puisque cette source d'énergie renouvelable correspond à 4% des consommations énergétiques du territoire.

La figure suivante présente les émissions de GES liées **uniquement** à la **consommation d'énergie territoriale** (corrigée du climat) par secteur. Les émissions de la CAMVS tous secteurs confondus représentent (corrigée du climat) 295 160 tCO₂e.

Emissions liées à la consommation territoriale et sectorielle d'énergie finale en tCO₂e

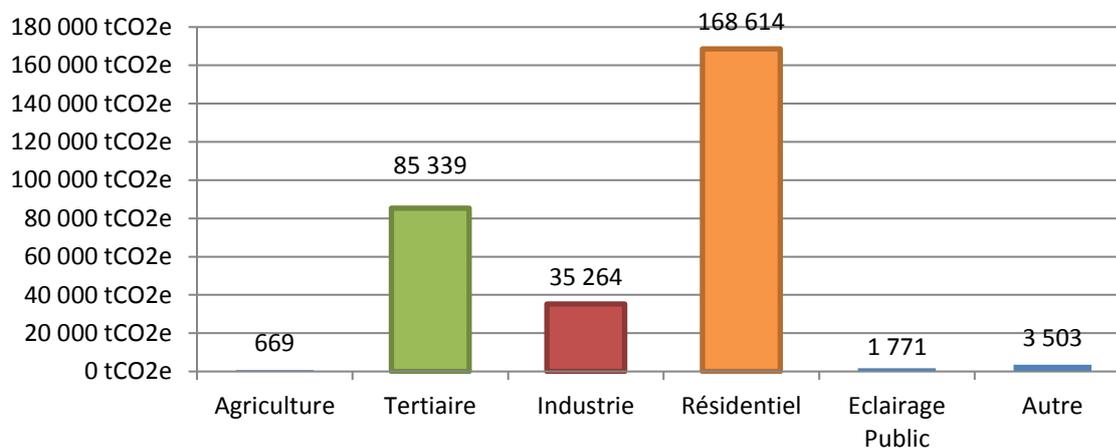


Figure 11 : Répartition des émissions liées aux consommations d'énergies du territoire

C'est le secteur résidentiel qui est le secteur le plus émissif du territoire avec une part de 57% des émissions liées à la consommation d'énergie finale. Le secteur tertiaire est le second secteur émissif avec près d'un tiers des émissions soit environ 85 300 tCO₂e. Enfin, le secteur industriel est le troisième poste significatif du bilan des consommations d'énergies avec plus de 35 260 tCO₂e.

Ces consommations d'énergies sectorielles peuvent être affinées sur le territoire de la CAMVS au regard des différentes communes composant la communauté d'agglomération. C'est ce que met en évidence la figure suivante.

Emissions de la CAMVS par commune et par secteur d'activités

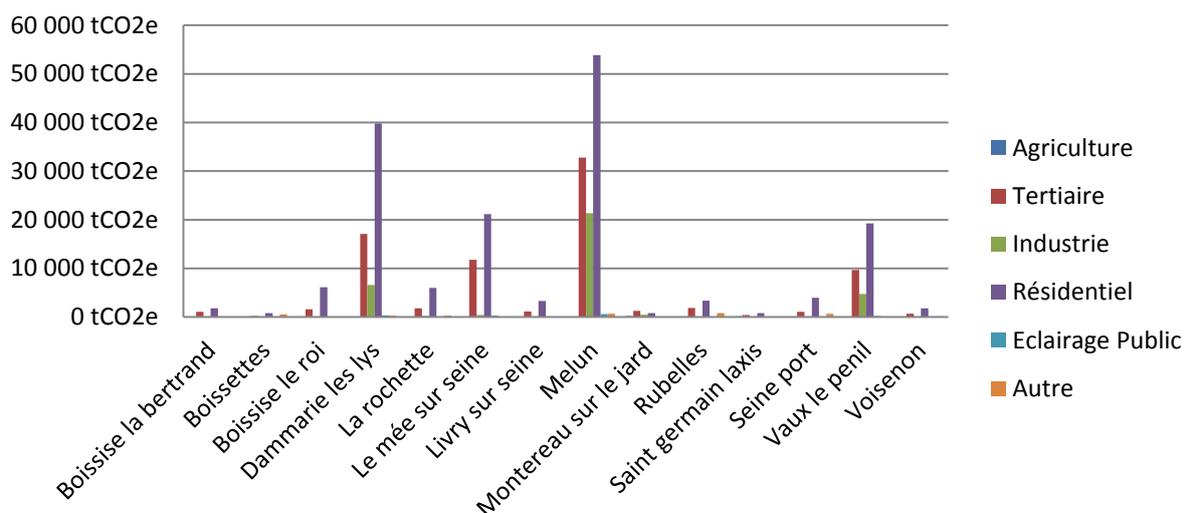


Figure 12 : Répartition par communes des émissions liées aux consommations d'énergies du territoire

Quatre communes prédominent les émissions du territoire. Il s'agit de Melun, Dammarié les Lys, Vaux le Pénil et Le Mée sur Seine qui représentent 85% des émissions de la CAMVS avec respectivement 38%, 23%, 12% et 12% des émissions du territoire soit près de 241 000 tCO₂e.

Ces émissions issues du territoire sont en totale cohérence avec la répartition démographique de la Communauté d'Agglomération. En effet, le pourcentage de la population résidant dans ces communes et de 37% pour Melun, 19% pour Dammarié-Les-Lys, 10% et 19% pour Vaux-le-Pénil et Le-Mée-sur-Seine, soit au total pour ces 4 communes : 86% de la population de la CAMVS (pour 85% des émissions). Suite à ce bilan d'émissions de GES liées à la consommation d'énergies des différents secteurs d'activités de la CAMVS, nous allons détailler les deux principaux secteurs émissifs qui sont : l'habitat résidentiel et le secteur tertiaire.

3.2.2.1 Habitat résidentiel

Les émissions de l'habitat résidentiel selon les périodes de construction et les types de logements : Appartement ou logements sont les suivantes :

Analyse du secteur résidentiel par type de logement et période de construction

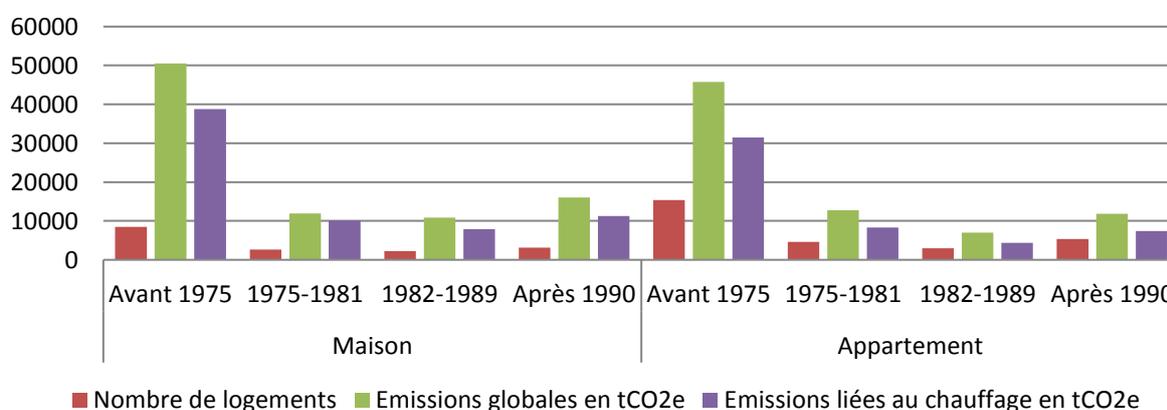


Figure 13 : Répartition des émissions du secteur résidentiel

La sectorisation des bâtiments en fonction de leur année de construction correspond aux différentes tranches de regroupement de l'INSEE.

Les émissions des consommations d'énergies issues uniquement au chauffage correspondent, sur l'ensemble des logements de la CAMVS à 72% des émissions liées aux consommations d'énergies de l'habitat résidentiel. Cette proportion passe à 76% pour les maisons individuelles et 67% pour les appartements.

C'est le parc de logements construit avant 1975 qui est le plus consommateur d'énergie, et donc le plus émissif avec une part globale de 58% des émissions de l'ensemble du parc de logements.

La consommation énergétique des maisons construites avant 1975 équivaut à 57% des émissions globales de ces constructions tandis que pour les appartements bâtis avant 1975, ce pourcentage d'émissions liées aux consommations est de 61% par rapport aux autres périodes de constructions des appartements.

La répartition des émissions énergétiques entre les maisons et les appartements est respectivement de 54% et 46% toutes années de construction confondues.

3.2.2.2 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, pour rappel (cf. figure 14), représente le second secteur d'émissions du territoire avec un tiers des émissions soit environ 42 220 tCO₂e.

Les émissions se répartissent entre les communes de la CAMVS selon la figure suivante :

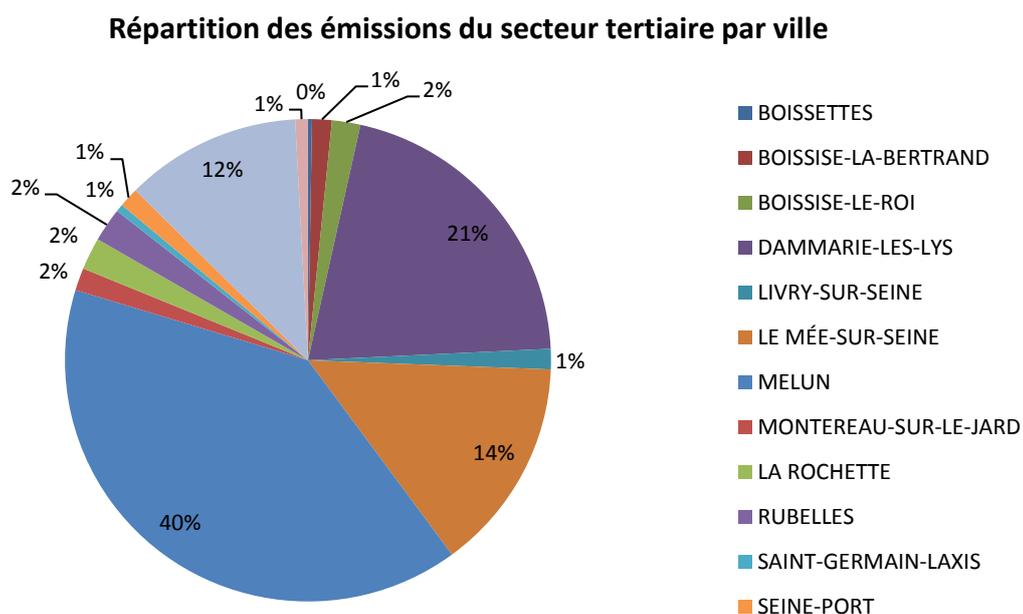


Figure 14 : Répartition des émissions du secteur tertiaire par commune de la CAMVS

Les communes de Melun (34 000 tCO₂e), Dammarie-les-Lys (17 730 tCO₂e), Le Mée sur Seine (12 207 tCO₂e) et Vaux le Pénil (10 000 tCO₂e) représentent 87% des émissions du secteur tertiaire de la communauté d'agglomération.

Les émissions se répartissent également en différentes **activités** qui sont les suivantes :

- Bureaux (31%),
- Commerce (20%),
- Enseignement-recherche (12%),
- Santé action sociale (11%),
- CAHORE (Café, Hôtels, Restaurant) (11%),
- Habitat communautaire (5%),
- Sport loisirs culture (7%)
- Transports (4%).

3.2.2.3 Secteur industriel

Le secteur industrie, pour rappel (cf. figure 14), représente le troisième secteur d'émissions du territoire avec un dixième des émissions soit environ 35 270 tCO₂e.

Les consommations d'énergies se répartissent entre les communes de la CAMVS selon la figure suivante :

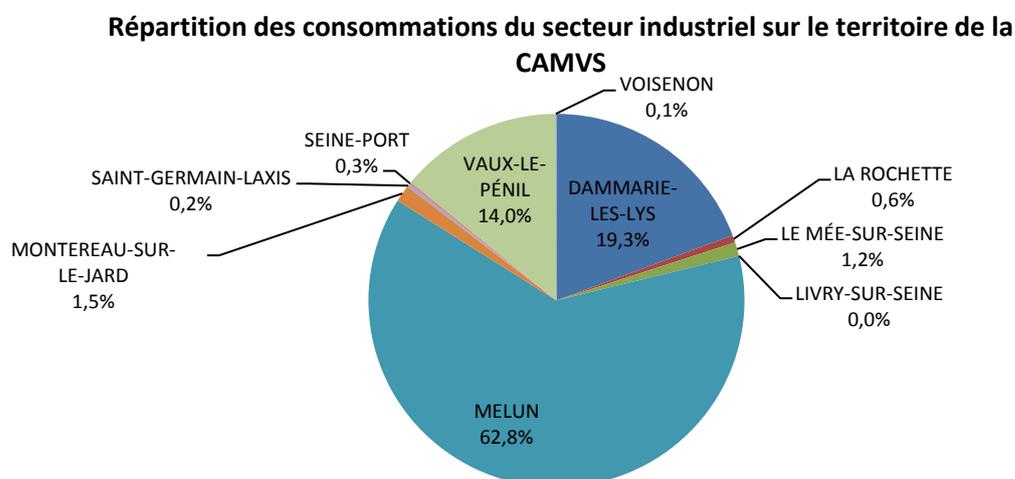


Figure 15 : Répartition des consommations du secteur industriel, par ville

Les consommations énergétiques du secteur industriel sont absentes des communes de Boisettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi et Rubelles. En revanche, les 3 communes que sont Melun, Dammarie-les-Lys et Vaux-le-Pénil représentent 96% des consommations d'énergies de ce secteur sur le territoire. Ces consommations proviennent de différentes sources d'énergie. La figure suivante détaille les sources d'énergies industrielles. Ainsi, 77% de la consommation d'énergie finale de l'industrie du territoire provient d'électricité tandis que 17% de l'énergie est issu de stock de gaz.

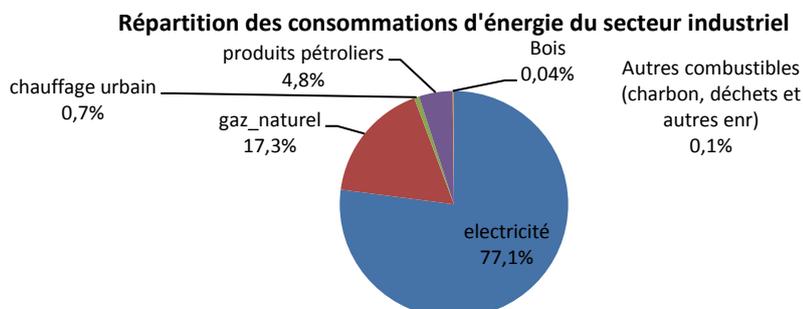


Figure 16 : Répartition des consommations du secteur industriel par type d'énergie

3.3 Potentiels de production d'énergies renouvelables

Production d'énergie renouvelable actuelle

46.4 MWh/an

Donnés ROSE

Une étude d'évaluation du potentiel en énergies renouvelables de son territoire a été réalisée. Elle a pour but d'identifier les ressources d'énergies renouvelables ou de récupération présentes sur le territoire de la CAMVS et d'estimer, pour chacune d'elle le potentiel de production et de consommation qu'elle représente afin de faire émerger les pistes prioritaires de développement de ces énergies et de les formaliser au sein d'un document directeur des politiques énergétiques futures, le PCAET.

L'étude se base sur les données et analyses des différents organismes (SRCAE, ROSE, SMITOM, ADEME ...) ainsi que sur différents documents de référence en la matière.

Solaire photovoltaïque : Les installations solaires photovoltaïques apportent une réponse cohérente aux problématiques de décentralisation de l'énergie électrique. Leur implantation en toiture et les faibles interférences qu'elles engendrent sur le territoire constituent de bons leviers de développement de la filière. Le contexte économique, à travers les tarifs de rachat, s'est récemment clarifié et permet une rentabilité acceptable pour la majorité des installations. Malgré un ensoleillement moyen, le caractère urbain du territoire présente un intérêt élevé compte tenu des surfaces exploitables. Les freins réglementaires et les éventuels conflits d'usage seront cependant nombreux dans le cas de centrales au sol et devront être étudiés avec soin.

L'intermittence et le déphasage saisonnier de cette technologie implique que l'énergie photovoltaïque est une réponse partielle aux problématiques de transition énergétique. Elle présente néanmoins un intérêt fort dans le cas des rénovations lourdes et des constructions sur les secteurs résidentiels et tertiaires.

Solaire thermique : Le solaire thermique est avant tout une énergie d'appoint permettant l'économie de consommations des équipements conventionnellement producteurs d'ECS. Le potentiel est physiquement limité à la couverture des besoins en eau chaude de chaque point de consommation (pas d'interconnexion des installations). Son installation en toitures et l'absence d'interférences sur le territoire simplifient son implantation, notamment pour les bâtiments neufs. Les couts d'installation sont modérés pour les installations collectives qui présentent d'ailleurs une meilleure efficacité. L'énergie solaire thermique ne fait pas l'objet de tarifs de rachat et ne dispense pas de l'installation d'un système de production de base pour les besoins en ECS.

L'énergie solaire thermique, même si elle se heurte à la concurrence d'autres énergies renouvelables représente un potentiel opportun notamment sur les bâtiments d'habitation collectifs. L'application au chauffage (SSC) doit être encouragée dans les bâtiments neufs et à usages spécifiques (piscines, ...), par contre les centrales au sol (CST) sont en inadéquation avec le territoire de la CAMVS.

Biomasse : L'énergie de biomasse, le bois forestier en particulier, représente déjà près de 4% de la consommation territoriale en 2009, soit plus que le potentiel identifié. Le développement de l'exploitation des ressources sur le territoire ne comblera pas la demande compte tenu de la densité de population, il doit être exploré à une échelle plus large. Les filières de distribution sont à développer, elles doivent répondre à des critères d'éco-gestion (flux et ressources) et permettre une stabilité des

couts du combustible. Dans le secteur résidentiel, les équipements au bois sont lentement renouvelés et leurs performances sont généralement médiocres.

Les actions de modernisation des équipements au bois et de développement de la filière d'approvisionnement sont les deux leviers de développement de la biomasse sur le territoire de la CAMVS. La mise en place de chaudières collectives performantes sur les bâtiments d'habitation est un secteur à développer sur le territoire. La biomasse présente également un grand intérêt en termes d'emplois et d'économie circulaire.

Méthanisation : La méthanisation présente l'avantage de répondre aux problématiques de traitement des déchets parallèlement à la production d'énergie « verte » selon plusieurs modes de valorisation (électricité, chaleur, biogaz, bioGNV). L'envergure et les interférences de ces projets nécessite de larges concertations sur le territoire et l'adaptation de certains secteurs, tel que la collecte des déchets. Les cadres économiques et réglementaires, bien que complexes, sont fortement incitatifs envers cette technologie, particulièrement lorsqu'elle est déclinée sur le secteur agricole.

Le territoire de la CAMVS, compte tenu de sa densité de population et de son activité économique présente des conditions favorables à l'implantation d'unités de méthanisation, une initiative est d'ailleurs en cours. La communauté d'agglomération porte ce projet d'usine de méthanisation avec le SIESM (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne). Des collaborations vont être mises en place en particulier avec GrDF pour l'accompagnement de ce projet et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) pour utiliser ce biocarburant dans la flotte de véhicule. Toutefois, l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel est l'alternative la plus efficace énergétiquement mais présente encore des obstacles réglementaires susceptibles d'évoluer prochainement. En parallèle des besoins de traitement de déchets, l'exploration doit se focaliser sur les déchets fortement méthanogènes présents dans les industries agro-alimentaires notamment.

Pompes à chaleur : Les pompes à chaleur (PAC) sont des équipements de conversion de l'énergie contenue dans des sources renouvelables (air, eau, sol) à partir d'électricité (ou de gaz) avec un rendement particulièrement élevé. Les applications sont nombreuses et concernent la quasi-totalité des secteurs à l'exception des usages spécifiques dans l'industrie (haute température). La récente capacité de ces équipements à répondre aux besoins en ECS les rend particulièrement pertinents dans le secteur résidentiel. Le développement des PAC réversibles doit cependant être conditionné à la maîtrise des besoins de climatisation au profit de sources de rafraîchissement passif notamment dans le secteur tertiaire.

Les freins réglementaires sont presque inexistantes et malgré un surinvestissement par rapport aux équipements conventionnels, l'adaptabilité et les rendements en constante progression de cette technologie la rendent très compétitive par rapport au gaz naturel sur le plan énergétique et financier.

Géothermie : L'énergie géothermique représente un potentiel conséquent et réaliste sur le territoire de la CAMVS au regard de la maturité des techniques en Ile-de-France. Plusieurs unités de géothermie profonde sont déjà en fonctionnement sur le territoire et représentent près de 4% de la consommation en 2009. Le potentiel concerne les réseaux de chaleurs « géothermisables » et la mise en place de PAC sur aquifères superficiels ou de champs de sondes géothermiques. Les installations géothermiques sont des projets d'envergures et coûteux, leur montage est long et complexe compte tenu des nombreuses réglementations à respecter. L'aspect technique et la nature de la ressource atteinte conditionne fortement l'aboutissement des projets.

Au regard de l'importance du potentiel énergétique que constitue la géothermie, son développement doit être encouragé sur le territoire, en particulier dans le cas de PAC sur aquifères appliquées à des quartiers ou bâtiments de grande taille en l'absence de réseau de chaleur.

Eolien : La ressource éolienne sur le territoire de la CAMVS est modérée mais la maturité technologique de cette filière permet un potentiel énergétique non négligeable. Les vitesses de vent sont faibles aux hauteurs conventionnelles et impliquent l'utilisation d'aérogénérateurs de grande taille. D'autre part, le Schéma Régional Eolien, qui conditionne l'existence des projets, définit 50% du territoire inapte au développement éolien, l'autre moitié étant jugée favorable mais avec de fortes contraintes. Compte tenu des contraintes environnementales et sociétales qui accompagnent généralement l'éolien, le potentiel maximum d'installation est supposé limité à un parc de 5 à 10 aérogénérateurs.

Les projets éoliens sont bien soutenus par le dispositif de rachat de l'électricité et la visibilité économique est très bonne. Leur montage est néanmoins sujet à de fortes contraintes réglementaires, bien qu'allégées récemment, et à une opposition citoyenne généralement marquée.

Energies de récupération : La filière des énergies de récupération comprend de multiples technologies et s'applique à plusieurs ressources disponibles sur le territoire. Certaines sont d'ores et déjà exploitées, comme l'incinération d'ordures ménagères valorisées par la production d'électricité et de chaleur. Les cadres économiques et réglementaires sont peu existants dans le cas des technologies émergentes, le secteur de la valorisation par combustion présente une bonne visibilité.

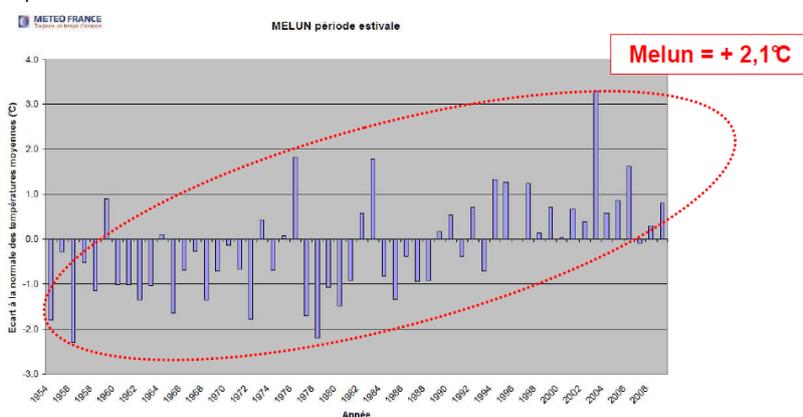
Les axes de développement des énergies de récupération se situent sur l'optimisation des unités existantes et de leurs volumes de traitement, ainsi que sur l'exploration de nouvelles ressources.

3.4 Vulnérabilité au changement climatique

L'adaptation passe par l'anticipation des effets du changement climatique et par la prise de mesures visant à les réduire. Les prendre dès aujourd'hui permettra de réduire les coûts générés par le changement climatique. Le Groupe International des Experts du Climat indiquait qu'une hausse de 2°C pourrait entraîner une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

Les premiers éléments de compréhension de différents phénomènes sectoriels engendrés par les changements climatiques sont étudiés spécifiquement sur le territoire de l'Agglomération. Ils sont basés sur des analyses bibliographiques et sur les connaissances actuelles des impacts déjà observés et projetés suivant l'évolution des différents paramètres climatiques étudiés.

Un constat : la station météorologique de Melun a noté une augmentation de la température moyenne (en été) de 2,1° depuis 1954.



Cette hausse de la température estivale s'accompagne d'une baisse du nombre de journée de gel.

Projection à court terme : 2030 : En 2030, les évolutions climatiques simulées à l'échelle du département sont encore très limitées. La hausse de la température n'est pas de nature à entraîner des conséquences significatives. Des disparités apparaissent selon les saisons avec une variation plus marquée en été (+1,7°C à 2,0°C).

Projection à moyen terme : 2050 : La hausse de températures moyennes annuelles gonfle un peu plus pour atteindre un maximum moyen de +2,5°C avec la encore une forte variation en période estivale.

Par leurs configurations naturelles et géographiques mais aussi sociales et économiques (mono-activité industrielle ou touristique), les territoires s'avèrent inégaux face aux conséquences du changement climatique. Les mesures de « prévention » à même de réduire ce phénomène d'envergure globale (lutte contre le changement climatique) nécessitent des changements au niveau local, et donc une intégration du « problème climat » dans les politiques publiques locales sectorielles et transversales. Le changement climatique constitue désormais une réalité au sein de l'Île de France est et le territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ne fait pas exception à la règle.

Les projections de Météo-France via le service Drias indiquent en effet, dès 2030, une hausse des températures moyennes (plus marquée en été) ainsi qu'une diminution générale des précipitations. Ces

tendances s'amplifient au fil du siècle avec notamment une hausse de température pouvant attendre en moyenne annuelle +3,0°C d'ici à 2080 dans un scénario médian. Cette hausse moyenne des températures s'accompagne d'une baisse du nombre de journées avec gel et d'une hausse du nombre de journées estivales.

L'importance de certaines activités particulièrement sensibles aux évolutions du climat ; ainsi que les enjeux liés à l'aménagement du territoire inscrivent la thématiques des impacts des changements climatiques et de l'adaptation comme une question centrale dans le développement du territoire.

Le diagnostic a ainsi révélé les thématiques prioritaires :

- La **santé** des populations dans un contexte de canicules plus fréquentes et un système de soins adapté,
- **L'adéquation entre les ressources et les demandes**/pressions exercées (eau, énergie),
- Le maintien du niveau de **protection des populations** et des biens face à la possible augmentation de certains risques naturels,
- La **promotion de l'aménagement et de l'urbanisme** répondant aux enjeux d'atténuation ET d'adaptation,
- La **préservation** du potentiel adaptatif de la **biodiversité**.

Il n'existe **pas de solution unique** pour s'adapter au changement climatique car les conséquences de ce changement sont multiformes. Les stratégies qui seront réfléchies et mises en œuvre seront nécessairement multiples. Ceci permet d'introduire une certaine dose de flexibilité dans le processus en contournant en partie la question des incertitudes de prospection.

3.5 Qualité de l'air

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte comporte plusieurs dispositions en faveur de la qualité de l'air (source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transition-energetique-les-actions.html> : les actions pour la qualité de l'air).

1. Accélérer la mutation du parc automobile français vers des véhicules moins polluants.
2. Donner la possibilité aux maires de mettre en place des zones de circulation restreinte (ZCR) sur tout ou partie de leur commune
3. Inciter financièrement la conversion des véhicules les plus polluants
4. Renforcer les outils de planification territoriale en faveur de la qualité de l'air
5. Accélérer le développement des plans de mobilité (pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site)
6. Instaurer des programmes d'actions obligatoires (dans les entreprises de la grande distribution afin de réduire les émissions résultant du transport des marchandises)

Le SRCAE recommande d'intégrer les éléments de connaissance de la qualité de l'air dans les démarches territoriales. « *Les collectivités sont plus particulièrement concernées par la surveillance, l'évaluation des moyens d'aération et la mesure des polluants de l'air intérieur pour certains ERP avec des populations sensibles* ». Cette recommandation est prise en compte dans le PCAET de la CAMVS sous l'action 4 : Veiller à la qualité de l'air (QA) dans la gestion des bâtiments.

Par ailleurs, le SRCAE préconise d'intégrer la thématique de l'air dans les documents d'urbanisme. Il précise que les collectivités devront s'attacher à intégrer plus systématiquement ces éléments dans la réflexion lors de la mise en place de nouveaux projets d'aménagement urbain. Par ailleurs, le SRCAE précise que les collectivités joueront un rôle de relais d'information. Elles mettront à disposition de leurs acteurs locaux et de leurs partenaires les informations issues des études nationales et régionales, pour une entière mobilisation sur les territoires autour de la question de l'amélioration de la qualité de l'air. La CAMVS prend donc bien en compte ses préoccupations sous l'action 16 : Aménager le territoire en prenant en compte la qualité de l'air aussi bien au niveau de l'aménagement du territoire qu'au niveau de la sensibilisation et de la communication des informations relatives à la qualité de l'air.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte inscrit également la qualité de l'air dans ses lignes directrices. La loi précise entre autre que tous les établissements publics à fiscalité propre devront ajouter **un volet « air » aux plans climat énergie territoriaux (PCET) [...] progressivement d'ici fin 2019**. La CAMVS est déjà en conformité réglementaire avec ce présent PCAET et la préoccupation de la qualité de l'air dans l'ensemble de ces actions (indicateur qualité de l'air), mais également au regard des deux actions spécifiques 4 et 16.

D'autre part, le territoire de la CAMVS est soumis au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France qui définit les objectifs et les mesures réglementaires permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Mises à part les communes de Montereau-sur-le-Jard, Saint-Germain-Laxis et Voisenon, l'agglomération Melun Val de Seine fait partie de la zone dite « sensible » qui peut faire l'objet de mesures renforcées ou d'actions spécifiques, en raison des dépassements des valeurs réglementaires qu'elle connaît (principalement NO₂ et PM₁₀). Le PPA d'Ile-de-France est applicable depuis le 25 mars 2013. L'arrêté de mise en œuvre de ce PPA a été modifié par un arrêté du 21 janvier 2015 puis par un arrêté du 28 octobre 2015 modifiant certaines dispositions pour le chauffage individuel au bois (arrêté n°2015 301-0035), et modifiant certaines dispositions relatives aux valeurs limites d'émissions des installations de combustion (n°2015 021-0008).

Ainsi, la CAMVS dispose de deux leviers pour prendre en compte la notion de qualité de l'air :

- Améliorer des connaissances en général sur les polluants atmosphériques et plus particulièrement en matière d'impacts sanitaires ;
- Sensibiliser et informer les différents acteurs à la question de la qualité de l'air.

4 ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

4.1 Les objectifs

Le Plan climat énergie territorial de la CAMVS n'est pas qu'un simple plan de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'un projet de conduite du changement au sein de l'Agglomération. Ce projet a été imaginé sur la base de la transversalité des politiques menées (transport, habitat, développement économique) et des services de l'Agglomération.

L'objectifs du plan d'actions du PCET n'a pas vocation à rajouter une couche supplémentaire aux contraintes existantes mais vient plutôt ré-interroger l'ensemble des politiques menées au vu de l'approche « climat/énergie »

L'élaboration d'un PCAET et du plan d'actions qui en découle doit permettre avant tout à toute collectivité de s'engager à son échelle dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique engagée par la France.

4.2 La concertation

Le périmètre du PCAET étant limité aux patrimoines et compétences de l'Agglomération, il a été décidé de mener une concertation dite « technique ». Le grand public n'a pas été associé aux échanges.

La concertation s'est organisée autour de 4 ateliers qui se sont tenus entre les mois d'octobre et novembre 2014 :

- Atelier 1 : Une administration exemplaire
- Atelier 2 : L'énergie et la qualité de l'air dans les bâtiments publics
- Atelier 3 : Aménagement du territoire : urbanisme, mobilité, autonomie énergétique et gaz à effet de serre
- Atelier 4 : Efficacité énergétique = facteur de compétitivité de votre entreprise

La thématique « administration exemplaire » a été traitée dans le cadre de l'éco-team. L'éco-team est un groupe d'agents internes volontaires qui a pour objectif de développer des actions écoresponsables pour promouvoir et favoriser une collectivité exemplaire.

2 sessions complémentaires ont été organisées pour les ateliers 2 et 3. La première session avait pour objectif de faire émerger un nombre d'actions conséquent sur les différentes thématiques abordées et de les hiérarchiser. La seconde session avait pour objectif de préciser les actions identifiées comme déterminantes. Plus de 100 partenaires (agents de l'agglomération, des communes, partenaires techniques, associations...) ont été conviés à réfléchir et débattre sur ces thématiques. Environ 25 personnes ont participé aux 2 sessions de chaque atelier.

Pour l'atelier 4, les entreprises, les associations d'entreprises ainsi que les acteurs institutionnels comme les chambres consulaires ont été conviés. Une vingtaine de personnes était présente.

4.2.1 Les Ateliers

Atelier 1 : Une administration exemplaire (Atelier Interne à la CAMVS avec l'Eco team)

La thématique « administration exemplaire » a été traitée avec l'éco-team tout au long de l'année. Un plan d'actions a été élaboré et pris en compte pour la rédaction du plan d'actions du PCAET. 3 grandes thématiques se sont dégagées :

- La mobilité
- Les consommables
- Le gaspillage

Atelier 2 L'énergie et la qualité de l'air dans les bâtiments publics

L'objectif de cet atelier était de connaître les bonnes pratiques, les outils existants et les enjeux pour le territoire afin de trouver des solutions locales à décliner dans le plan d'actions. Les points principaux abordés ont été :

La performance énergétique du bâtiment public : du diagnostic à la rénovation.

- Enjeux et cadre réglementaire
- Retours des bonnes pratiques
- Outils techniques et juridiques à la disposition des collectivités : certificat d'économie d'énergie Contrat de performance énergétique, conseiller en énergie partagé...

Bon usage des bâtiments :

- Enjeux et obligations réglementaires sur l'affichage des diagnostics de performance énergétique,
- Enjeux et nouvelle réglementation de la qualité de l'air intérieur des bâtiments
- Enjeux de la sensibilisation et moyens de communication

Atelier 3 : Aménagement du territoire : urbanisme, mobilité, autonomie énergétique et gaz à effet de serre

L'objectif de cet atelier était de partir des thématiques ci-dessous pour identifier des solutions permettant de limiter la production de Gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux aléas climatiques. L'agglomération Melun Val de Seine étant en train d'élaborer le Programme Local de l'Habitat – 2016 / 2021, la problématique de la rénovation énergétique des logements n'a pas été abordée dans le cadre de cet atelier.

Les points principaux abordés ont été :

Urbanisme et grand projet :

- Les enjeux en termes de Gaz à effet de serre
- la prise en compte du changement climatique dans les projets d'aménagement, la sécurité des personnes et des biens faces aux aléas climatiques (conséquence sur les PLU, SCOT...)

- Les outils d'évaluation de l'impact de l'urbanisme en termes de gaz à effet de serre

- **Mobilité :**

- Bornes de recharge de voitures électriques, auto-partage, logistique urbaine : des réponses complémentaires aux solutions déjà mises en œuvre (Melibus, Tzen2, Ponts Urbains, voie de contournement, liaisons douces ou parkings relais...)
- Augmenter l'utilisation des transports en commun et valoriser les alternatives à la voiture individuelle
- Faciliter l'utilisation des modes de déplacements doux/actifs

- **Énergies renouvelables pour une autonomie énergétique des territoires**

- La méthanisation, les réseaux de chaleur : critère et enjeux d'aménagement

- **Suivi et accompagnement des délégataires** en charge de l'assainissement et des déchets dans la réduction de leurs émissions de GES

Atelier 4 : Efficacité énergétique = facteur de compétitivité de votre entreprise

Cet atelier entrainé dans le cadre d'un projet européen intitulé « GO ECO » qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique au sein des entreprises. Le territoire de l'agglomération Melun Val de Seine a été sélectionné par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies comme site pilote. Dans ce cadre, 10 entreprises ont bénéficié de diagnostic énergétique gratuit. Le projet s'est poursuivi par de la sensibilisation et du conseil aux entreprises.

L'atelier proposé, s'intégrait dans ce projet européen, pour poursuivre la sensibilisation et le conseil aux entreprises sur les questions de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les points principaux abordés ont été :

- **La Rénovation énergétique :**

- Quels enjeux ?
- Comment agir ?
- Quels financements (Certificat d'économie d'énergie, subventions, achat groupé, mutualisation) ?

- **Les Énergies Renouvelables :**

- Comment modifier le mix énergétique de l'entreprise
- Quelle énergie renouvelable à disposition,
- Quels financements (Certificat d'économie d'énergie, prêt à taux 0...)

4.3 La structuration du plan d'actions

La stratégie du PCAET de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est donc le résultat d'une large concertation interne et externe. Le PCAET de l'Agglomération dispose d'un volet interne et d'un volet territorial dont les ambitions et objectifs à atteindre portent sur 5 années : 2015-2020.

L'ensemble de ces temps de travail ont abouti à la structuration d'un plan d'actions composé de 3 Axes stratégiques correspondant aux 3 échelles d'intervention de l'Agglomération, déclinés autour de 10 objectifs et de 35 actions opérationnelles réparties comme suit :

4.3.1 AXE 1: UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

La volonté première de la CAMVS lors du lancement de l'élaboration de son PCET est de mener une réflexion approfondie et d'agir sur sa responsabilité directe sur les enjeux énergie air climat. Cette responsabilité passe par la gestion de son patrimoine ainsi que le fonctionnement de ses services (mode de déplacements de ses agents, politique d'achats et gestion de ses déchets).

Le bilan GES a révélé que la consommation énergétique du patrimoine de l'Agglomération représente 57% du Bilan GES interne (hors gestion des compétences). La mise en place d'outils de suivi des consommations et la définition d'une stratégie de rénovation du patrimoine est donc primordiale pour réduire les émissions mais aussi pour palier l'augmentation constante de la facture énergétique de l'administration.



Pour agir en collectivité exemplaire, l'Agglomération a mis en place depuis 2013 une équipe projet interne « l'Eco team ». Cette dernière est une équipe composée uniquement d'agents communautaires volontaires dont l'objectif est d'agir par des projets concrets pour promouvoir un développement durable et exemplaire de la collectivité.

Enfin, la Communauté d'Agglomération dispose de leviers d'actions auprès de ses communes membres. En effet, elle possède un rôle de coordination et d'animation qui lui permet de faciliter les échanges entre les communes sur les thématiques énergétiques par notamment la mutualisation des connaissances, des savoir-faire, des coûts et des retours d'information.

L'axe 1 se décline en 3 objectifs et 12 actions

L'objectif 1 : **PROMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE**

Les actions associées sont les suivantes :

1. Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments
2. Développer la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire
3. Mettre en place une gestion et valorisation des CEE
4. Veiller à la qualité de l'air (QA) dans la gestion des bâtiments

L'objectif 2 : **MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS**

Il permet à l'Agglomération de questionner à la fois la gestion de ses déchets internes par l'évolution de sa politique de marchés (achats de biens comme de prestations) mais aussi du comportement et des habitudes des agents au quotidien. Les actions associées sont :

5. Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire
6. Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
7. Consommer local : favoriser les circuits courts
8. Améliorer le tri

La thématique des déplacements est quant à elle traitée au travers du 3^{ème} objectif : **AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS.**

En 2015, l'Agglomération a mené un diagnostic « mobilité » en interne. Cet état des lieux devrait permettre l'élaboration d'un plan d'actions sur les solutions de déplacements alternatives au niveau professionnel mais aussi sur les déplacements domicile-travail.

Une réflexion autour de de nouveaux modes de travail (visioconférence/ télétravail) permettra de compléter le panel de leviers mobilisable en la matière :

9. Mise en place d'un plan de déplacement d'administration
10. Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements
11. Promouvoir l'utilisation du vélo
12. Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité

4.3.2 AXE 2 : VERS UN TERRITOIRE DURABLE

L'axe 2 « vers un territoire durable » se décline en 4 objectifs et 14 actions.

Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Le BEGES territorial montre l'impact prépondérant du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre les objectifs européens et nationaux de réduction de GES l'aménagement du territoire est un levier fort : ce sont bien les choix d'aménagement actuel qui impacteront les émissions de GES de demain. Les documents de planification (PLU, SCOT, PLH...) en intégrant des critères de durabilité sont des moyens de permettre un développement responsable, raisonné et durable du territoire.

De plus, l'agglomération Melun Val de Seine est un territoire "vert" riche en biodiversité (30% de sa superficie est recouverte d'espaces naturels). Cette richesse naturelle est un atout fort du territoire aussi bien pour la qualité de vie de ses habitants que pour son adaptation aux changements climatiques et son autonomie énergétique. Participer à sa préservation signifie notamment contrôler l'urbanisation du territoire et plus globalement (re)penser son aménagement avec une vision plus transverse et systémique.

4 actions permettent de mettre en œuvre cet objectif :

13. Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable
14. Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
15. "Utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse
16. Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire

Objectif 5 : INCITER À LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE

Le résidentiel est le 1er poste d'émission du territoire avec 57% des émissions du territoire (données ROSE hors transport). L'étude de préfiguration du Programme d'Intérêt Général a notamment mis en exergue un taux de logements de mauvaise qualité particulièrement important au regard de la moyenne départementale pour les propriétaires occupants dans les communes périphériques ou rurales, et dans le parc locatif privé dans les communes centrales. Plus de la moitié des logements (55%) de la CAMVS ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique.



L'amélioration de la performance énergétique du bâti existant a donc été identifiée comme un axe prioritaire et dès 2012, l'Agglomération a mis en place le programme « Mon plan renouv » qui permet de financer les ménages sous conditions techniques et financières dans la rénovation énergétique de leur logement.

Dans le cadre de son PLH, la CAMVS souhaite poursuivre et conforter sa politique de rénovation énergétique. Des efforts sont également proposés pour promouvoir la construction d'un habitat performant.

2 actions sont proposées dans le cadre du PCAET.

17. Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
18. Favoriser la construction d'un habitat performant

Objectif 6: PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Par sa compétence mobilité, l'agglomération souhaite développer les alternatives à la voiture individuelle en renforçant sa politique en transports en communs ainsi que l'usage de modes doux via la politique cyclable.

4 actions viennent illustrer cet objectif :



19. Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement
20. Poursuivre le développement l'offre MELIBUS
21. Poursuivre la mise en place de la Politique cyclable
22. Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail

Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Deux énergies renouvelables ont été particulièrement mises en avant lors de l'étude sur le potentiel des énergies renouvelables : la méthanisation et la géothermie. Ces deux énergies sont d'ores et déjà des réalités sur le territoire et l'agglomération a un rôle à jouer dans leur développement.

La loi de transition énergétique et de croissance verte conforte cet objectif d'amélioration du mix énergétique et amplifie le rôle de l'Agglomération.

4 actions déclinent cet objectif :

23. Promouvoir et développer la méthanisation
24. Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique
25. Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement
26. Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

4.3.3 AXE 3: VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

L'Agglomération dispose de leviers d'actions auprès de ces partenaires : délégataires, collectivités, chambre consulaire, service de l'état, syndicats mixte, ... et sur l'ensemble des parties prenantes du territoire qu'il s'agisse des entreprises, des associations ou des résidents.

Objectif 8: PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLÉGATAIRES

En premier lieu, l'Agglomération souhaite inscrire son exemplarité dans ses compétences déléguées : Assainissement, Déchet, Transport, équipement sportif communautaire Ainsi, elle a mis en place avec ces délégataires des contrats intégrant des objectifs de performances énergétiques.

27. Agir sur la politique assainissement
28. Agir sur la politique déchets
29. Agir sur la politique transport
30. Agir sur la gestion de la patinoire



Objectif 9: ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'action de l'Agglomération se traduira également par un renforcement de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agents, habitants, entreprises en développant la communication et l'information sur les sujets de transition énergétique et d'adaptation, de la formation ou encore des évènements grand public.

31. Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques
32. Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable
33. Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCET et de la transition énergétique

Objectif 10 : AMPLIFIER, ANIMER ET ÉVALUER LE PCAET

Enfin, le programme du PCAET ne saurait être complet sans la définition des jalons de l'animation et du suivi. L'évaluation progressive des actions menées et l'amplification des engagements de l'Agglomération lui permettront de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue

34. Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET
35. Animer les instances de pilotages et Suivi des indicateurs

4.4 La construction des fiches actions

Résultat d'un processus de mobilisation et d'implication des services, des élus et des partenaires locaux, le programme d'actions décliné en fiches actions précise :

- les conditions et ambitions de l'action (contexte, objectifs, types de l'action...);
- les modalités de mise en œuvre de l'action (étapes, porteurs, financement, etc.);
- les indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact et l'efficacité de l'action.

L'ensemble des fiches actions est construit en 4 parties :

- une partie « **Etapes de mise en œuvre** » précisant les étapes, le calendrier, le coût interne et externe associé à l'action et l'estimation de l'impact sur les moyens humains et en termes de gains GES

Etapes de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Encourager la pratique du vélo en interne			***	2015-2020
Développer et entretenir le parc de vélos à destination des agents	€	*	***	2015
Mettre en place un parc de vélos à destination des agents sur l'ensemble des sites selon les besoins	200€/vélo (non électrique)	*	**	2016
Permettre aux agents de pratiquer le vélo dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène : charlotte cheveux, douches, casques...	€	*	*	2016
Mettre en place des bornes d'attaches vélo sur les différents sites appartenant à l'agglomération et faire le lien avec les communes	150€/2 places vélo (fourniture et pose)	*	**	2016
Définir les modalités d'utilisation et les diffuser clairement (modalité de réservation, autorisation d'utilisation...)	/	*	*	2016

- une partie « **Suivi opérationnel** » précisant les indicateurs de suivi de l'action et les indicateurs d'effets/d'impacts de l'action qui seront suivis tout au long du PCAET.

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de vélos à disposition	3	3						
Nombre de réservation de vélo/an								
Nombre de bornes d'attaches installées								

- une partie « **Gouvernance** » précisant le portage technique et politique de l'action ainsi que les partenaires externes associés à la mise en œuvre de l'action.

Gouvernance	
Pilote	MOBILITE & ECO-TEAM
Service associé	EDD / RH / ASSURANCE / CTP
Partenaires à mobiliser	ADEME, Région, communes

- une partie « **En Bref** » qui résume l'impact de l'action et qui fait le lien avec les politiques publiques et les actions PCET pour lesquelles l'action est complémentaire.

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
€	*	***	*	***
Lien politiques publiques	Schéma directeur des liaisons douces			
	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCA)			
Liens actions PCET	11	Mise en place d'un plan de déplacement d'administration		
	24	Poursuivre la mise en place de la Politique cyclable		
	26	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail		

L'ensemble des fiches actions se trouve au chapitre 5.

4.5 Une démarche d'amélioration continue

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables accompagnée d'une stratégie de communication.

Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre sont indispensables à la dynamique et donc à la réussite de la démarche.

Cet exercice permet d'autre part de répondre à une exigence réglementaire inscrite dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance, à savoir :

- mettre à jour **tous les 3 ans** le bilan des émissions de GES réglementaire (Scope 1 et 2 du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence) (prochaine échéance 2017)⁴ ;
- évaluer **tous les 6 ans** la stratégie et le programme d'actions du PCAET (2022).

Ce travail s'articule également avec les autres politiques infra territoriales et notamment le SRCAE. L'objectif sera de co-construire avec la Région Ile de France une base commune afin d'aller toujours plus loin dans la cohérence des politiques.

4.5.1 Suivi de l'efficacité des actions du PCAET

Le suivi du Plan climat est l'outil de pilotage mais aussi d'animation du dispositif. Il doit permettre de guider et estimer l'avancement des actions portées.

Ce suivi consiste à définir puis mettre à jour des indicateurs de suivi et de réalisation des actions.

⁴ Cette échéance vient d'être rappelée dans l'ordonnance n°2015-1737 du 24 décembre 2015 relative aux bilans d'émission de gaz à effet de serre et aux audits énergétiques. Elle passe à 4 ans pour les organismes de droit privé.

La production de fiche action constitue le premier outil de suivi. En effet en formalisant le contenu de chaque action, elle assure le relai d'information indispensable entre les différents services et le référent du PCET qui coordonne la démarche.

De plus, un tableau de bord de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions du Plan climat air Energie de l'Agglomération Melun Val de Seine reprend la liste d'indicateurs figurant dans la partie « Suivi opérationnel » de chaque fiche action.

L'objectif est donc ici de disposer d'un tableau de bord synthétisant les éléments des fiches actions pour permettre un suivi du processus dans son ensemble. Il s'agira notamment du suivi :

- du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- Des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés ;
- Des impacts estimés et de l'écart entre celui-ci et le prévisionnel : en termes d'émissions de GES, de consommations et de productions d'énergie...
- De la consommation des budgets ;

Le référent du PCAET sera en charge de collecte des informations et les données brutes auprès des pilotes d'actions. Ces derniers devront s'assurer de la disponibilité de l'information en temps et en heure (périodicité de relève d'information déterminée en concertation avec le référent PCET)

4.5.2 Évaluation du programme PCAET

L'objectif de l'évaluation est de s'assurer que le Plan climat se déroule conformément aux objectifs et aux attentes initiales. L'évaluation de la démarche consiste à mesurer l'efficacité de chaque action suivant 3 niveaux :

- La pertinence des objectifs
- La cohérence des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- L'efficacité des moyens au regard des résultats obtenus

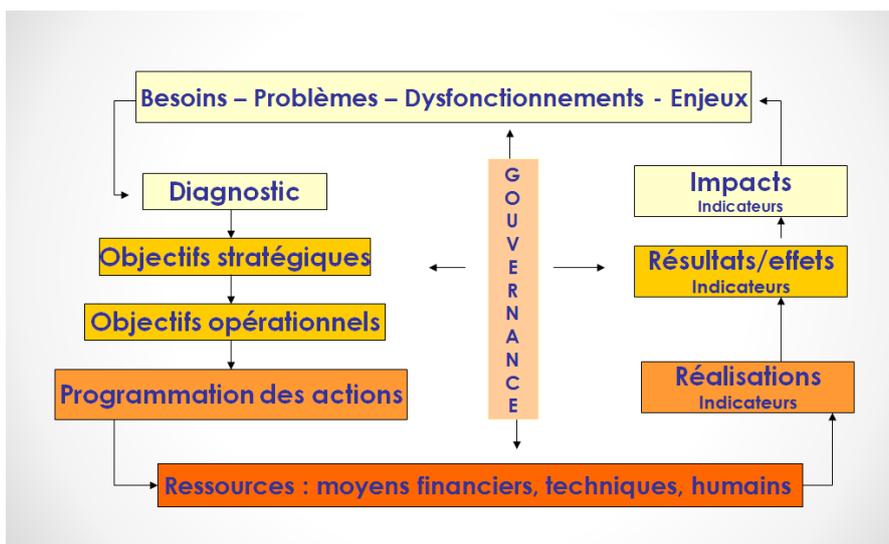


Figure 17 : Schéma de la démarche projet

Dans la mesure du possible, l'évaluation du PCAET sera réalisée annuellement au sein de l'instance de pilotage retenue pour cette tâche.

Il s'agira de réunir le comité de pilotage et de passer en revue d'une part les réalisations de l'année (volet suivi) et de confronter ces réalisations aux objectifs fixés. Le but de cet exercice est de questionner l'efficacité d'actions et ou d'une orientation au regard de ces retombées obtenues et de les réorienter au regard la méthodologie d'action et/ou les moyens alloués. Grâce au suivi mis en œuvre, l'impact des actions sera analysé et évaluée à travers 2 volets :

- Un volet quantitatif :
 - o en matière d'émissions de gaz à effet de serre évitées (par action et/ou par secteur), de gain énergétique et de production d'énergie renouvelable. L'impact sera mesuré en fonction des hypothèses proposées et des facteurs d'émissions issue de la Base Carbone.
 - o En matière d'équilibre entre les moyens alloués et les résultats des actions. Des ratios pourront ainsi être calculés : tCO_2 économisé / € investi,
- Un Volet qualitatif, avec notamment le retour d'expérience des pilotes d'actions et/ ou des cibles de l'action. Cette évaluation pourra donner lieu à la mise en place d'enquête de satisfaction, d'intervention de pilote durant le comité de pilotage

Le comité de pilotage aura la charge

- de décider des actions prioritaires à mener d'une année à l'autre
- De décider de la réorientation de certaines actions au vue de leur impact (en positif via le déploiement de certains dispositifs ou en négatif via la suspension de certaines actions)
- D'allouer un budget et des moyens annuels au programme d'actions

L'évaluation permettra d'avoir une vision globale du plan, d'aboutir à des recommandations pour son amélioration continue et ainsi, in fine, de dynamiser la politique climat énergie locale.

4.6 Quantification des objectifs « GES » du plan d'actions

Le SRCAE définit à l'horizon 2020 des objectifs régionaux par secteur d'activité. Pour ce faire, un important travail de concertation a été mené dans le cadre d'atelier réunissant des acteurs clés du territoire. Ces ateliers ont permis de co-construire les hypothèses et les orientations du schéma d'un point de vue tant stratégique que technique.

De son côté la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a mené des investigations pour dresser le bilan des émissions de GES, le bilan énergétique et la production d'énergie sur son propre territoire. En vue de conforter son positionnement sur les objectifs nationaux, un travail de territorialisation s'est traduit par la déclinaison des objectifs régionaux sur le diagnostic sectoriel de l'Agglomération.

Secteur	Scénario SRCAE IdF (référence 2005)			
	Consommation d'énergie		Emissions GES	
	2020	2050	2020	2050
Industrie	-33%	-47%	-36%	-71%
Transport	-20%	-73%	-22%	-83%
Résidentiel	-17%	-52%	-28%	-80%
Tertiaire	-18%	-47%	-33%	-84%
Agriculture	-10%	-38%	-10%	-38%
Totaux	-25%	38%	-24%	-75%

Tableau 4 : Traduction des objectifs régionaux au niveau de l'agglomération

La difficulté de l'exercice réside dans la définition de périmètre. D'un côté, la Région Ile de France a dressé son état des lieux énergie climat sur l'ensemble de secteurs d'activité du territoire et sur l'année de référence 2005. De l'autre l'Agglomération a intégré des données sectorielles du ROSE de 2009 ces dernières n'intégraient pas le secteur des transports.

Ainsi pour ce premier travail de territorialisation, les objectifs du SRCAE ont été appliqués sur le périmètre d'étude CAMVS et en appliquant un ratio annuel.

Le scénario obtenu pour la réduction des émissions de GES est le suivant :

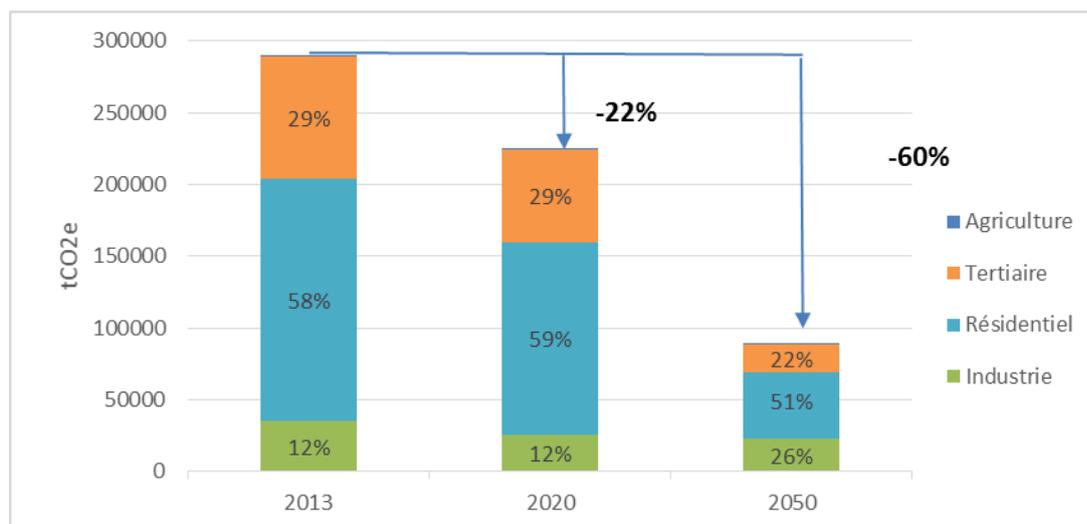


Figure 18 : Territorialisation des objectifs du SRCAE Ile de France appliqué au territoire de l'agglomération Melun de Seine : AD3E, 2015

Les résultats de cette territorialisation nous permettent de positionner le territoire sur des objectifs moindres que ceux annoncés par le SRCAE mais qui d'une part s'inscrit dans la visée nationale à horizon 2020 et d'autre part reflète la capacité d'action de l'Agglomération.

Si ces objectifs restent ambitieux, l'Agglomération n'est pas la seule à agir sur ces thématiques et l'ambition affirmée de la Région devrait permettre d'orienter les projets et les mécanismes financiers pour tendre vers les objectifs annoncés collectivement.

D'autre part, une évaluation « GES » du programme d'actions PCAET a été menée. Cet exercice **prospectif** a été réalisé dans la mesure du possible en fonction des données d'entrées disponibles ainsi que du positionnement affiché de l'Agglomération sur les résultats attendus. Les notions préalables suivantes doivent être prises en compte pour bien appréhender les chiffres annoncés :

- Les actions évaluées concernent le périmètre « patrimoine et compétences », ce sont les actions déclinées dans les axes 1 [actions 1 à 12] et 3 [actions 27 à 30],
- Les actions de sensibilisation/formation ne sont pas évaluées en termes de GES,
- Les émissions prises en comptes sont celles liées au SCOPE 1 et 2 c'est-à-dire les émissions « directes » (cf 1.3)
- Les hypothèses prises pour réaliser cette estimation pourront être affinées en fonction des études menées telles que le Plan de Déplacement Administration (PDA)

Cette première approche permet d'estimer l'impact du programme proposé en termes de réduction des émissions de GES à environ 10% sur 8 ans (2012- 2020) soit une réduction annualisée d'environ 1,4%.

Enfin, ce résultat est fortement conditionné à l'ambition de l'Agglomération et la dynamique qu'elle parviendra à donner à son programme. Il pourra être utilisé lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour juger du niveau d'efficacité de ses actions.

Le tableau d'évaluation prospective « GES » est visible suite aux fiches actions.

5 PLAN D' ACTIONS

En préambule des fiches actions, il est précisé que :

- Le plan se décline sur une période de 5 années. Certaines actions ayant vocation à se dérouler en fin de programme, nécessitent des compléments d'investigations et ne sont donc pas chiffrées à ce jour.
- La colonne « impact RH » traduit l'impact de l'action en termes de ressources humaines. L'évaluation s'est faite de façon qualitative. La lecture de la colonne doit se faire de la façon suivante :
 - « * » : l'action peut et/ou est menée par les ressources humaines en place
 - « ** » : l'action demande du temps supplémentaire pour les personnes actuellement en poste
 - « *** » : l'action nécessite (rait) une création de poste ou un réaménagement du poste actuel
- La colonne « impact GES » traduit l'impact de l'action en termes de Gaz à Effet de Serre. L'évaluation s'est faite de façon qualitative. La lecture de la colonne doit se faire de la façon suivante :
 - « * » : l'action a un impact modéré en termes de réduction des gaz à effet de serre par rapport à l'état actuel
 - « ** » : l'action a un impact significatif en termes de réduction des gaz à effet de serre par rapport à l'état actuel
 - « *** » : l'action a un impact fort en termes de réduction des gaz à effet de serre par rapport à l'état actuel

AXE	OBJECTIF	Actions
UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE	1 Promouvoir et développer UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE	1 Suivre, limiter et réduire les consommation énergétiques des bâtiments
		2 Apporter la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire
		3 Mettre en place une gestion et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
		4 Veiller à la qualité de l'air (QA) dans la gestion des bâtiments
	2 MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS	5 Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire
		6 mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
		7 Privilégier les circuits à faible impact carbone
		8 Améliorer le tri
	3 AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS	9 Mise en place d'un plan de déplacement d'administration
		10 Promouvoir des nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements
		11 Promouvoir l'utilisation du vélo
		12 Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité
VERS UN TERRITOIRE DURABLE	4 AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	13 Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification
		14 Intégrer les critères d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
		15 "utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse
		16 Aménager le territoire en prenant en compte la qualité de l'air
	5 INCITER À LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE	17 Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
		18 Favoriser la construction d'un habitat performant
	6 PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE	19 Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement
		20 Poursuivre le développement de l'offre MELIBUS
		21 Poursuivre la mise en place de la Politique cyclable
		22 Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail

7	AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE	23	Promouvoir et développer la méthanisation
		24	Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique
		25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement
		26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES	8	PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES	27	Agir sur la politique assainissement
			28	Agir sur la politique déchets
			29	Agir sur la politique transport
			30	Agir sur la gestion de la patinoire
	9	ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	31	Accompagner les entreprises dans leurs problematiques énergétiques
			32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable
			33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCET et de la transition énergétique
	10	AMPLIFIER, ANIMER ET EVALUER LE PCAET	34	Impliquer la camvs dans une dynamique « energie » et amplifier l le PCAET
			35	Animer les instances de pilotages et suivre les indicateurs

AXE 1: UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

N°

Objectif 1: PROUMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE	1	Suivre, limiter et réduire les consommation énergétiques des bâtiments
	2	Apporter la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire
	3	Mettre en place une gestion et valorisation des CEE
	4	Veiller à la qualité de l'air Intérieur (QAI) dans la gestion des bâtiments
Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS	5	Eviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire
	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
	7	Privilégier les circuits à faible impact carbone
	8	Améliorer le tri
Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS	9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration
	10	Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements
	11	Promouvoir l'utilisation du vélo
	12	Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
Objectif 1: PROMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE
Action 1 : Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des bâtiments				
Elaborer un protocole de suivi énergétique sur facture	Action interne : coût 0	*	/	2016
Mettre en place des visites terrains pour faire des retours "in situ"				
Installer des compteurs indépendants à des niveaux clefs de certains bâtiments pour identifier les principaux points de consommations	400€/compteur 5 à prévoir sur le siège soit 2000€		**	A définir
Mise en place d'une base de données "bâtiments"				
Relever les caractéristiques des bâtiments (équipements de production, de distribution, isolation...) et les données "fluides" : consommation eau, énergie, qualité d'usage...)	Action interne : coût 0	**	/	2015- 2016
Valoriser les travaux énergétiques en termes de patrimoine financier				
Réaliser des visites terrains pour corrélérer consommation et confort d'usage.				
A partir du suivi énergétique, réaliser les diagnostics de performance énergétique-DPE- sur l'ensemble des bâtiments [obligation réglementaire], les afficher et les utiliser comme outil de sensibilisation	Action menée en interne	**	*	2016- 2018
Développer un politique de rénovation énergétique du patrimoine communautaire à partir des résultats de l'audit				
Prendre en compte le patrimoine communautaire du nouveau périmètre	En interne	*	*	2017
Définir des ratios et indicateurs cohérents pour analyser la consommation en fonction de l'usage et du nombre d'usager.				
Créer une grille de comparaison des bâtiments et une hiérarchisation des actions correctives				
Mise en place d'un plan "rénovation des bâtiments" hiérarchisé				
Mise en place de la politique de la rénovation énergétique				
Rénovation énergétique des bâtiments existants	600k€ inscrit au PPI	**	***	2016- 2020
Effacement des bâtiments énergivores (notamment les bungalows communautaires) - planning fonction des réformes territoriales à venir	Chiffrage à prévoir			A définir
Intégrer la notion d'adaptation aux changements climatiques lors de la rénovation et/ou la construction de bâtiment				
Intégrer au maximum des missions "énergie" dans les marchés à venir	/	*	***	2015- 2020
Suivre l'impact de la fin des Tarifs réglementés de Vente de l'électricité (2016) et du Gaz (2015) et la mise en place de marché groupé pour l'achat de l'énergie				
Evaluer l'impact financier de la mise en place de marché groupé d'achat de l'énergie	Suivi interne	*	/	2016- 2020
Acheter 100% d'électricité d'origine renouvelable	Estimé à 300€ de surcoût/ facture 2014	/	169 T Co2	2016
Sensibiliser/former les agents et les gestionnaires aux éco-gestes à adopter afin d'éviter les surconsommations inutiles	Action de formation en interne	**	**	2016- 2020

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantités consommées/an/type d'énergie/bâtiment								
Base de donnée "bâti"	Non	Oui		Oui				
Nombre de DPE réalisés	0	ensemble des bâtiments						
Montant des travaux de rénovation énergétique/an								
Nombre d'agents sensibilisés								
Gouvernance								
Pilote	Patrimoine							
Service associé	Développement durable, Eco-team							
Partenaires à mobiliser	Gestionnaires des bâtiments, usagers, fournisseurs énergie, ADEME							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	**	**
Liens politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques		
	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
Objectif 1: PROMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE
Action 2 : Apporter la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Créer un réseau de bonnes pratiques entre les techniciens en charge de la gestion énergétique des bâtiments				
Identifier les techniciens concernés et organiser formations/sensibilisation/ retours d'expériences en fonction des besoins	Les actions à coût 0 seront privilégiées - Pas d'enveloppe budgétée	**	*	2016
Valoriser le savoir-faire et les outils des communes pour faciliter la montée en compétence				
Organiser des visites de sites et l'intervention d'experts				
S'appuyer sur la compétence d'animation du SDESM (à travers leur conseiller énergie partagé) pour élaborer des formations techniques et des retours de d'expériences				
Apporter la compétence énergie à l'ensemble des communes				
Définir les besoins des communes pour proposer le service adapté (création d'un poste, mutualisation, prestation de services...)	Montant fonction des choix faits	**	***	2017-2020
Définir le mode de financement : mutualisation d'un poste existant, création d'un poste, co-financement... [Il est à noter que: - le SDESM propose cette prestation à ses communes membres : 2 conseillers pour l'ensemble du territoire. 6 mois d'attente sont à prévoir - Seine et Marne environnement propose également une prestation payante aux communes - le PNR du gâtinais propose également cette prestation]	Pourrait intégrer la dynamique de mutualisation. Les postes de conseiller en énergie partagée peuvent être financés (25%) en partie par l'ADEME			
Impulser une dynamique de mutualisation : du diagnostic jusqu'aux travaux				
Promouvoir et soutenir les actions groupées du SDESM (exemple : isolation des combles perdus des bâtiments publics).	Porté par le SDESM	**	***	2015-2020
Développement d'actions mutualisées en fonction des besoins	Chiffrage à élaborer en fonction du besoin			A définir

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Création d'un groupe de travail "gestion énergétique des bâtiments"	Non	Oui		Oui				
Evaluer la consommation énergétique des communes								
Poste "Energie" créé ou mutualisé	Non	Oui						
Gouvernance								
Pilote	Développement Durable							
Service associé	Patrimoine et Mobilité							
Partenaires à mobiliser	ADEME, SDESM, ARENE, Communes							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	**	***	*	*
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques		
	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « energie » et amplifier le PCAET		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 1: PROMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE****Action 3 : Mettre en place une gestion et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Mise en place d'un protocole interne pour valoriser systématiquement les travaux de rénovation énergétique en CEE				
Rédiger le protocole et définir les relais au sein des services	Source de recettes directes			2016
Former plus particulièrement les services "patrimoine" et "marché public" pour intégrer le dispositif dès la phase de maîtrise d'œuvre (rédaction de cahier des charges...)				
Présenter le principe des CEE à l'ensemble des communes				
Analyser le point d'avancement de cette pratique dans les communes et identifier les différentes possibilités à leur disposition	Coût 0 : partage d'expériences et formation interne			2016
Imaginer un outil pour fluidifier et simplifier la démarche	~8000 € pour une plateforme logotée Gratuit si utilisation de plateforme existante (SDESM, NRPRO..) - Conventionner avec un tiers pour suivi des dossiers (répartition des recettes 70/30) - Non inscrit au PPI	*	Permet de faciliter les économies de GES	2016-2020
Communiquer sur les CEE déposés et valorisés par l'Agglomération	Communication interne			2015-2020
Diriger les recettes CEE vers un fond "Développement Durable " pour valoriser les efforts énergétiques de l'Agglomération				2015-2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossier CEE déposé			2					
Volume de CEE obtenu								
Montant de la valorisation financière des CEE			18 000 €					
Total économies GES								

Gouvernance

Pilote	Développement durable
Service associé	Patrimoine, Finance
Partenaires à mobiliser	Communes, SDESM

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
Recette	*	Facilite la prise en compte du changement climatique		*
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques		
	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 1: PROMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE****Action 4 : Veiller à la Qualité de l'Air Interne (QAI) dans la gestion des bâtiments**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Sensibiliser et informer sur les bonnes pratiques à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI)				
Elaborer et diffuser des guides à l'usage des gestionnaires (aménagement et entretien) et utilisateurs des bâtiments	Action interne	**	/	2017
Organiser une campagne d'affichage sur les bons gestes à adopter pour la qualité de l'air Intérieur				
Prendre en compte la QAI dans la maintenance et l'aménagement des bâtiments				
Privilégier le matériel de chauffage performant pour limiter la pollution de l'air	Pris en compte dans les marchés d'entretien	*	**	2015-2020
Prendre en compte dans les contrats de maintenance des bâtiments les changements/nettoyage des filtres et des conduits				
S'assurer une optimisation des performances des chaudières pour limiter la production de particules dans l'air				
Mettre en place des diagnostics de la qualité de l'air dans les bâtiments et construire un plan d'actions d'amélioration continue				
Définir les analyses "types" à réaliser en fonction du bâtiment	Montant non évalué : fonction du besoin défini	**	/	A définir
Identifier les bâtiments prioritaires à diagnostiquer				
Mener une réflexion de mutualisation de l'action au niveau de l'ensemble du patrimoine des communes				

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'outils de sensibilisation élaborés	0							
Nombre de personnes sensibilisées	0							
Nombre de diagnostics réalisés	0							

Gouvernance

Pilote	Patrimoine
Service associé	Eco-team - Développement durable
Partenaires à mobiliser	AirParif, Communes

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	**	*	*	***
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie - SRCAE			
	Plan de Protection de l'Atmosphère - PPA			
Liens actions PCAET	1	Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments		
	18	Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS
Action 5 : Eviter la sur-consommation et promouvoir l'économie circulaire

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Identifier toutes les sources potentielles de réduction de consommation de consommables et mettre en place un plan d'actions				
Verres en plastique				
Distribution de verres en verre pour éviter l'utilisation des verres en plastique par les agents	Stock disponible	/	*	2015-2020
Papier :				
Atteindre les objectifs de réduction de 30 % de la consommation de papier de bureautique inscrit dans la loi de transition énergétique				
Evaluer les consommations annuelles de papier par type d'appareil				2016
Développer des actions de réduction de consommation (optimiser l'impression des documents, cahiers de brouillon à partir de feuilles utilisées, réglage des photocopieurs)				2015-2020
Sensibiliser les agents aux coûts environnementaux et économiques de la consommation de papier	/	*	*	2016
Cibler les surconsommations des services et envisager des solutions pratiques pour diminuer la consommation				
Poursuivre les démarches de dématérialisation pour éviter les impressions (cf. act 6)				2015-2020
Achat consommable				
Privilégier les produits rechargeables, dématérialisés (agenda en ligne, dépôt de données...) et les nouvelles organisations (magazines dématérialisés...) (cf. act 6) ayant un faible impact carbone	Surcoût à évaluer	*	**	2015-2020
Sensibiliser les agents aux impacts de la surconsommation et les former aux éco-gestes	Eco-team en interne	*	*	2015-2020
Favoriser et soutenir les associations/entreprises locales qui développent le réemploi, le marché de seconde main et les réparations				
Soutien financier via les appels à projet	700k€ budget politique ville			
Accompagnement par la maison de l'emploi et le service développement économique	Mission de service	**	*	2015-2020
Identifier, valoriser et faire connaître les structures	Communication interne - coût 0			

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommations annuelles de papier par type d'appareil								
Montant en € du budget consommable/agent/an								
Nombre d'entreprises/associations soutenues/accompagnées								

Gouvernance

Pilote	Eco-team
Service associé	Développement durable- informatique-ressources-politique de la ville- Communication
Partenaires à mobiliser	SMITOM, Prestataire(s), Associations

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	*	**	*	*

Lien politiques publiques Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Liens actions PCAET	1	Suivre, limiter et réduire les consommation énergétiques des bâtiments
	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
	28	Agir sur la politique "déchets"
	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS

Action 6 : Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE				
Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés dès que possible	Démarche interne	**	***	2015-2020
Définir des protocoles internes pour privilégier une économie moins carbonée (critères GES)				
Privilégier/développer la mutualisation et les marchés groupés				
Utiliser la commande publique pour alerter l'ensemble des services sur la prise en compte du changement climatique dans leur action				
Privilégier les procédures de matérialisation	1100 € pour la plateforme dématérialisée (déjà financée)	*	**	Fonction de la législation
ACHAT RESPONSABLE				
Privilégier l'achat de consommables responsables : labels, les produits rechargeables, les matériaux naturels	Peut permettre des recettes	/	**	2015-2020
Développer l'achat de services plutôt que de produits : privilégier l'économie de fonctionnalité (exple : achat de photocopies plutôt que de photocopieur, de déplacement plutôt que de véhicules...)		*		
Privilégier les produits dématérialisés : abonnement en ligne, agenda dématérialisé ...		/		
Guider les agents dans leurs choix d'achat de fournitures : rédaction d'un guide des bonnes pratiques à l'attention de tous les services	/	**	*	A définir

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	
%age d'achat de fourniture labélisée et/ou écoresponsable									
Nombre de marchés ayant des critères sociaux		15%							
Nombre de marchés ayant des critères environnementaux dans les marchés		30%							
Nombre de marchés mutualisés/groupés									

Gouvernance

Pilote	Commande publique et fourniture
Service associé	Développement durable, Eco-team
Partenaires à mobiliser	

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	**	**	**	**
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	1	Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments		
	5	Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS****Action 7 : Privilégier les circuits à faible impact carbone**

Etapas de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Agents :				
Mise en place de distribution de produits locaux pour les agents de l'Agglomération	Interne	/	*	2015
Etendre ce service à l'ensemble des communes				2016
Evènementiels :				
Privilégier les prestataires utilisant des produits à faible impact carbone pour les évènements de l'Agglomération : critères commandes publiques	/	/	*	2015-2020
Commande publique -Cf. act 6				
Intégrer des clauses environnementales pour privilégier les produits à faible impact carbone	Interne	*	**	2016

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre paniers distribués			72					
Gouvernance								
Pilote	Commande publique, ECO-TEAM							
Service associé	Développement durable, communication							
Partenaires à mobiliser	Amas, association des fermes du Gâtinais							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	*	**	**	**
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS****Action 8 : Améliorer et développer le tri**

Etapas de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Définir un référent interne "déchet et tri"	/	*	/	2015-2020
Développer le tri pour les filières déjà mises en place : bio-déchet, papier, électronique, verre...			**	
Mise en place de nouvelles filières de tri				
Identifier les besoins, les filières de collecte, le gain environnemental	/	*	**	2016-2020
Mise en place d'un protocole de tri et de collecte	Fonction des besoins définis			2017
Sensibilisation des agents au tri sélectif	/	*	*	2015-2020
Mise en place d'un observatoire interne du tri et communiquer	/	*	/	2016

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de filières de tri mises en place		4		4				
Volume recyclé/ type de déchet								

Gouvernance

Pilote	Eco-team
Service associé	Développement durable - Déchet
Partenaires à mobiliser	Prestataire(s), SMITOM

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	*	**	/	*
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable		

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITE DES AGENTS****Action 9 : Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration**

Etapas de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Elaborer un diagnostic "mobilité" pour les agents de l'Agglomération	/	*	/	2015
Elaborer et mettre en place un plan d'actions "mobilité" pour favoriser une mobilité raisonnée				
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant à favoriser le report modal de la voiture individuelle vers d'autres solutions alternatives pour les déplacements domicile-travail et déplacements professionnels	Etude interne; Coût en fonction du plan défini	**	*	2015-2016
Créer un groupe de travail transversal sur la mobilité des agents				
Fixer des objectifs de report de modalité				
Mutualiser la démarche avec les établissements publics du territoire	/	**	***	2016-2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents ayant répondu à l'enquête	59		59					
Part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail			75%					
Kilométrage annuel des voitures du pool pour les déplacements professionnels			60 000					
Nombre de réservation "vélo"/an			60					

Gouvernance

Pilote	Mobilité
Service associé	Communication, SIG, Patrimoine, Eco-team, RH
Partenaires à mobiliser	Transdev, communes, agenda 21

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	**	**	*	***
Lien politiques publiques		Plan de Protection de l'Atmosphère - PPA		
		Plan de Déplacement Urbain - PDU		
		Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)		
Liens actions PCAET		10	Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements	
		11	Promouvoir l'utilisation du vélo	
		12	Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité	
		19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement	

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITE DES AGENTS
Action 10 : Promouvoir des nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements

Étapes de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Modifier les méthodologies de travail				
Privilégier systématiquement le lieu de réunion là où il y a le plus de personnes concernées	Coût 0	/	**	2016-2020
Pour les prestations s'y prêtant, exiger, dans le cahier des charges, qu'une partie des réunions soit tenue entélétravail ou à minima exiger une démarche de mobilité durable pour les déplacements professionnels.				
Mettre en place le Télétravail				
Benchmark des collectivités ayant mis en place le télétravail : modalités, leviers et freins	Action interne	**	**	A définir
Évaluer les gains et les limites potentiels pour la CAMVS				
Proposer un protocole de mise en place				
Mettre en place la Téléconférence et/ou la visioconférence				
Benchmark des solutions existantes en terme de Visio conférence, des collectivités l'ayant mis en place et des structures les proposant sur le territoire	/	*	**	A définir
Achat et mise à disposition du matériel technique nécessaire pour les visioconférences	10 000 € +350 € / mois			
Promouvoir l'utilisation à minima des téléconférences dès que possible	/			
Favoriser la dématérialisation des échanges				
Développer la dématérialisation des échanges notamment avec les instances telles que la Trésorerie, la Préfecture et les Communes	1100€/an pour la plateforme de dématérialisation-financé	**	**	2015-2020
Mise en place de la signature électronique pour limiter les déplacements liés aux signatures de documents administratifs	Investissement fait en 2014 Frais de fonctionnement 3 000 €			

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mise en place du télétravail	Non	Oui						
Nombre d'agents bénéficiant du dispositif								
Mise en place de service de visioconférence	Non	Oui						
Nombre de km évités grâce aux nouveaux modes de travail								
Gouvernance								
Pilote	Eco-team - Ressources humaines - direction générale							
Service associé	DMSI, Mobilité, Développement durable							
Partenaires à mobiliser								

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	*	***	**	***
Lien politiques publiques		Schéma directeur des liaisons douces		
		Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)		
Liens actions PCAET		9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration	
		11	Promouvoir l'utilisation du vélo	
		12	Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité	
		19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement	
		22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail	

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITE DES AGENTS****Action 11 : Promouvoir l'usage du vélo en interne**

Etapes de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Encourager la pratique du vélo en interne				
Développer et entretenir le parc de vélos à destination des agents	budget/an			2015-2020
Mettre en place un parc de vélos à destination des agents sur l'ensemble des sites selon les besoins	200€/vélo (non électrique)			A définir
Permettre aux agents de pratiquer le vélo dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène : charlotte cheveux, douches, casques...	Évalué à 50€/an	*	**	2016
Mettre en place des bornes d'attaches vélo sur les différents sites appartenant à l'Agglomération et faire le lien avec les communes	150€ pour 2 places vélo (fourniture et pose)			A définir
Définir les modalités d'utilisation et les diffuser clairement (modalité de réservation, autorisation d'utilisation...)	Interne			2016
Communication				
Sensibiliser / former les agents à l'utilisation du vélo et aux règles de sécurité	Interne	*	*	2015 - 2020
Développer des cartes de déplacement : "comment se rendre à "X"" pour privilégier les itinéraires sécurisés				2016
Développer des événements festifs pour favoriser l'utilisation du vélo (jeux concours avec le gain d'un vélo par exemple)				2016
Mettre en place la participation de l'employeur aux déplacements en vélo des agents de l'agglomération entre le domicile et le lieu de travail dans le cadre de la loi de transition énergétique	Surcoût à définir	*	*	2016

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de vélos à disposition	3		3					
Nombre de réservation de vélo/an			60					
Nombre de formations "utilisation du vélo" organisées	0	1/an	1	1	1	1	1	1

Gouvernance

Pilote	Mobilité, éco-team
Service associé	Développement durable- Ressources Humaines- Assurances - Patrimoine
Partenaires à mobiliser	ADEME, Région, communes

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	*	***	*	***
Lien politiques publiques		Schéma directeur des liaisons douces		
		Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)		
Liens actions PCAET		9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration	
		21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable	
		22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail	

AXE 1 : VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE**Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITE DES AGENTS****Action 12 : Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité**

Étapes de mise en œuvre	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Continuer la dynamique de mutualisation des véhicules	Baisse des dépenses			2015-2020
Renouveler le parc automobiles en privilégiant des véhicules performants : pollution/consommation	Coût constant pour approche à coût global	*	**	
Prendre en compte l'impact environnemental dans le choix des véhicules de la flotte	\			
Formation à l'éco-conduite et sensibilisation à la sécurité routière	A évaluer			

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de voitures électriques	1	20% de la flotte	1					
Nombre de km réalisés par la flotte								
Nombre d'agents sensibilisés à l'éco-conduite		Totalité des agents						
Nombre d'agents sensibilisés à la sécurité routière		Totalité des agents						

Gouvernance

Pilote	Patrimoine, Direction générale
Service associé	Mobilité - éco-team
Partenaires à mobiliser	

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	*	**	*	***
Lien politiques publiques	Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration		

AXE 2: VERS UN TERRITOIRE DURABLE

N°

Objectif 4: AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
	15	"utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse
	16	Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire
Objectif 5: INCITER À LA RÉHABILITATION ET LA	17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
	18	Favoriser la construction d'un habitat performant
Objectif 6: PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement
	20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun
	21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable
	22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail
Objectif 7: AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE	23	Promouvoir et développer la méthanisation
	24	Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique
	25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement
	26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Action 13 : Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification

Etapas de mises en œuvres	IMPACT			Planning
	€€€	RH	GES	
Favoriser la transversalité interne pour avoir une planification cohérente (PCAET/ PLH/SCOT) et une vision transversale du territoire				
Créer un groupe "aménagement" interne pour avoir une vision globale du territoire au vu des différentes compétences de l'agglomération (aménagement, habitat, énergie, développement durable, mobilité, assainissement et déchet) Le groupe fonctionnera en mode "projet" : le pilotage est assuré par le service aménagement, chaque compétence est représentée par un membre dédié.	Action interne	***	**	2016
Identification du groupe : chaque membre reçoit une fiche de mission. Un temps de travail à cette mission lui est dédié.				
Formation des membres du groupe : veille réglementaire et "savoir faire"				
Définir les missions exactes du groupe et à minima (sous la direction de l'urbanisme) : - la relecture des documents de planification "interne" : PCAET, PLH, SCOT, PLD... - Rédaction d'une note d'enjeu communautaire globale et transversale - l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PLU et plus largement dans l'aménagement de leur territoire (développé ci-dessous et fiche 21) - Donner un avis tiers et objectif sur la qualité des projets d'aménagement				
Accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU				
Proposer aux communes l'accompagnement du groupe "aménagement" développé ci-dessus	/			
Diffuser aux communes un cahier des charges type pour la sélection de bureau d'études pour l'élaboration de PLU "durable"	Ces documents seront élaborés en interne ou en partenariat à partir de données existantes	**	**	2016
Elaborer et diffuser, en partenariat du club climat départemental, un cahier des charges type pour la désignation d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un PLU				
Diffuser aux communes les solutions urbanistiques pour retranscrire une volonté d'aménagement durable				
Elaborer et diffuser un répertoire des mesures "durables" existantes (bonification, densification, stationnement...)				
Développer et diffuser des outils d'aide à la décision et d'évaluation				
Diffuser l'outil GES URBA (GES PLU, GES OPAM, GES SCOT) et proposer des formations	12€/outil Acheté par le SMEP	*	*	Dès 2015

S'impliquer dans des appels à projet européens et/ou nationaux pour atteindre les objectifs du facteur 4 (-75% de GES d'ici 2050)

Trouver des partenariats techniques pour développer des projets innovants	Réseau partenarial et mission interne	**	**	2015-2020
Chercher des financements européens/ nationaux / régionaux pour développer des projets de territoire				

Tendre vers un PLU-Intercommunal (PLUI) pour avoir une approche intégrée du développement du territoire

Former les élus à l'intérêt d'un PLU-Intercommunal	Inscrit au PLH	**	*	2016-2020
Elaborer un PLUI	Non inscrit au PPI	**	***	2020
Prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme : cf. action 16	*	*	**	2016-2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Création du groupe "aménagement"	Non	Oui		Oui				
Nombre de rencontre/ an du Groupe "aménagement"	0							
Nombre d'utilisation des outils GES URBA			2					
Elaboration d'un PLUI	Non	Oui	Non					Oui

Gouvernance

Pilote	Aménagement
Service associé	habitat / Développement durable/ mobilité/ développement économique/ mission Europe
Partenaires à mobiliser	Communes/ DDT/ Club climat CD77/ SDESM

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	***	***	***	**

Service à la population

+

structurant pour le territoire

+++

Lien politiques publiques

Schéma de COhérence Territoriale - SCOT
Programme Local de l'Habitat- PLH
Plan de Déplacement Urbain- PDU

Liens actions PCAET

14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
18	Favoriser la construction d'un habitat performant
32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable

AXE 2 : Vers un territoire durable
Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE
Action 14 : Intégrer les critères d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Diffuser l'étude de vulnérabilité élaborée dans le profil climat:				
Aux services de la CAMVS, des communes, et aménageurs du territoire	Coût 0	*	*	2016-2020
Participer à la rédaction du guide "adaptation" du Conseil Général dans le cadre du club climat et le diffuser	Interne	*	*	2015
Sensibiliser à la thématique d'adaptation du territoire l'ensemble des acteurs				
Former techniciens et élus à la thématique	Interne Formations CNFPT/ départemen t/SDESM...	*	*	2016-2020
Accompagner les services dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de leur projet d'aménagement				

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation des partenaires à la thématique	Non	Oui						
Elaboration et diffusion du guide "adaptation"	Non	Oui	Rédaction	Diffusion				
Gouvernance								
Pilote	Développement durable							
Service associé	Aménagement, Habitat, Patrimoine, mobilité							
Partenaires à mobiliser	SPL, club climat départemental77, DDT, communes, SDESM							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	*	**	***	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
+			++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Programme Local de l'Habitat - PLH Plan de Déplacement Urbain- PDU			
Liens actions PCAET	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable		
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Action 15 : "utiliser "les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Utiliser les espaces naturels comme structuration du territoire				
BOIS ENERGIE - La ressource annuelle de bois sur le territoire est évaluée à 13 450 tonnes, représentant un gisement énergétique de 58 137 MW/an soit 5 000 TEP/an Le bois énergie permet l'entretien et la valorisation des forêts, l'utilisation d'une énergie renouvelable, la création d'emplois non délocalisables, l'implication d'entreprises locales d'insertion, dynamisation du tissu social				
Développer le filière bois énergie sur le territoire				
Se rapprocher du PNR du Gâtinais qui a structuré la filière "bois énergie" sur son territoire	/	**	**	2016
Développer le potentiel de consommation énergétique issu du bois sur le territoire.				A définir
Prendre en compte les puits carbone que représentent les surfaces boisées sur le bilan GES du territoire				prochain BEGES 2017
BOIS CONSTRUCTION : S'engager en tant que partenaire dans la charte bois construction publique				
Promouvoir la construction bois auprès des communes membres mais également du grand public.	S'appuie sur des évènements existants	*	**	2016-2020
Structurer la filière : identifier les entreprises du secteur et évaluer le potentiel de développement	Etude interne	**	**	
Terres agricoles				
Travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture de Seine et Marne pour intégrer les enjeux de ce secteur dans les émissions de GES et également la qualité de l'air	Interne	*	**	2016-2020
Veiller à développer des "ponts" entre l'agriculture locale et la consommation alimentaire				
Intégrer dans la politique d'aménagement communautaire la valeur qualitative de nos terres agricoles et naturelles				
Eviter l'étalement urbain et la diminution des espaces naturels et agricoles par une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme				
Faire de la richesse environnementale du territoire un argument d'attractivité et de qualité de vie à préserver et valoriser	Mission de marketing territorial	*	/	2016
Partage entre les communes des pratiques vertueuses en termes de connaissance de la biodiversité				
Répertorier, diffuser et amplifier les bonnes pratiques locales	Action interne			2016
Tendre à un observatoire communautaire de la biodiversité. [A noter : un observatoire de la biodiversité existe sur la commune de Melun]	Portée par des structures régionales (Seine et Marne Environnement)	**	*	2017-2020
Poursuivre et développer les actions d'entretien et le développement de la richesse écologique du territoire	***	*	*	dès 2015
Participer au comité de pilotage de la forêt de Fontainebleau	/		/	

Entretien et gestion de la forêt de Bréviande	149 000€/an inscrit au budget 2016			2015-2020
Développement des espaces naturels (bois de La Rochette, ceinture verte, extension de périmètre du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)...)	L'extension du PRIF doit se faire à coût constant	*		Selon opportunité
Définir la stratégie de gestion des bois de la Rochette	/		**	
Valoriser l'appellation "réserve de Biosphère" sur 4 des 14 communes et les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité	Porté par la réserve de biosphère			2016-2020
Valoriser les Espaces Naturels Sensibles du territoire	Porté par le département 77			
S'impliquer dans une démarche "trame verte - trame bleue" pour favoriser la continuité écologique - à relier au diagnostic du SCOT	Non inscrit au budget			A définir
Sensibiliser le grand public à la richesse du territoire et l'importance de la préserver et la développer	Communication interne	**	*	2016
Utiliser la notion de zones calmes définies dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour mener une action sur la qualité des espaces verts	Interne / club référent "Développement durable" Action non inscrite au budget	*	*	2017

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Création de l'observatoire communautaire de la biodiversité	Non	Oui						
Subvention versée à l'entretien de la forêt de Bréviandes	149 000	149 000	149 000	149 000				
Participation au comité de pilotage de Fontainebleau	2/ an	2/an	2	2	2	2	2	2
Mise en place de la démarche "trame verte et bleue"	Non	Oui					Oui	
Gouvernance								
Pilote	Développement Durable							
Service associé	SIG, Aménagement, communication							
Partenaires à mobiliser	Région, Chambre de l'agriculture, réserve de biosphère, AEV, Forêt de fontainebleau, ONF, Communes, associations "environnementales"							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	**	***	***	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement - PPBE Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SRCE Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)			
Liens actions PCAET	13	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant		
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Action 16 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme				
Diffuser les mesures "urbanistiques" qui favorisent la qualité de l'air- s'appuyer sur des données existantes	Interne	**	**	2017
Informier, sensibiliser, former				
Faire connaître le Plan de Prévention de l'Air -PPA- régional et ses impacts sur le territoire : diffuser le document et les impacts réglementaires	Premier niveau d'information à coût 0	*	*	2016-2020
Sensibiliser et former les services "urbanisme" et "bâtiment" Utiliser le club "développement durable"				
Identifier les guides de sensibilisation et de bonnes pratiques et les diffuser				
Intégrer les réflexions "qualité de l'air" dans les différents documents de planification et formation élus/techniciens				
Transversalité				
Faire le lien Qualité de l'air/Bruit et projets d'aménagement	A évaluer	**	*	2017-2020
Mener une réflexion sur la pollution de l'air et la santé publique				
Travailler sur l'axe qualité de l'air/ qualité de vie				
Gouvernance				
Adhérer à Airparif	2 400	/	/	A définir

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gouvernance								
Pilote	mobilité							
Service associé	Patrimoine, Aménagement, Développement durable							
Partenaires à mobiliser	Communes, Air parif et bruit parif							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
€	*	**	**	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT			
	Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement - PPBE			
Liens actions PCAET	Plan de Prévention de l'Air - PPA			
	4	Veiller à la qualité de l'air Intérieur (QAI) dans la gestion des bâtiments		
	13	planification durable		
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territ		
	33	énergétique		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 5 : inciter à la réhabilitation et la construction d'un habitat durable

Action 17: Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Améliorer la qualité énergétique du parc existant				
Poursuivre les aides à la rénovation énergétique pour l'habitat dit "diffus" (hors opération programmée) telles qu'elles existaient dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) "Mon plan renov". [PLH]	220 K€ /an en fonds propres Inscrit au PPI 670K€ fonds délégués	*		2016
Développer et poursuivre les actions de communication "Mon plan renov". [PLH]	2 à 5 k€	*		2017
Développer une plateforme CEE à destination des habitants comme nouveau levier aux travaux	9000€ Non inscrit au PPI	*	***	A définir
Mise en œuvre opérationnelle de l'Opération de Restauration Immobilière et veiller tout particulièrement aux respects des critères énergétiques. [PLH]	300 K€/an Inscrit au PPI	**	***	2016 - 2020
Améliorer la qualité énergétique du parc existant pour les Copropriétés dégradées				
Poursuivre l'OPération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours : résidence ESPACE au Mée sur Seine. [PLH]	Fonds délégué : 538k€ Animation : 40k€/an	*	**	2016- 2018
Mettre en place l'OPAH "multisites". [PLH]	Etude "pré-op" : 150k€ Travaux : 144k€/an en fonds propres Animation : 100k€/ an Non inscrit au PPI	1,5 Etp	***	2017- 2021
Lancer l'appel à projet auprès des communes et réaliser l'étude "pré-opérationnelle"				
Obtention des fonds et animation de la démarche				
Sensibilisation des habitants des copropriétés en amont. [PLH]	30k€/an	*	**	2016- 2021
Diffuser des chartes "d'utilisation" des immeubles rénovés				
Mise en place de l'outil COACH COPRO				
Veiller au respect des critères énergétiques fixés par les OPAH lors des versements des aides financières (fonds propres ou fonds délégués)	/	*	**	2015- 2020
Gestion des fonds délégués de l'Etat "aide à la pierre"				
Soutien et mise en œuvre des engagements de l'Agence Nationale de l'Aide à l'Habitat (ANAH) dans sa dynamique de lutte contre la précarité énergétique et les inégalités sur l'habitat diffus et les copropriétés	/	*	**	2016- 2021
Mettre en place des outils de sensibilisation/information auprès des habitants	***	***	**	2016
Stabiliser et/ou développer des événements sur la rénovation énergétique : salon de l'habitat, thermographie aérienne.... [PLH]	Non inscrit au budget	***	**	2017- 2020
Publier régulièrement des communications sur la transition énergétique, la rénovation des logements, les enjeux et les aides financières (site internet, magazine...)	Interne : coût 0	*	*	2016

Création d'une "Maison de l'habitat" qui regrouperait en un lieu unique l'ensemble des informations concernant l'habitat et notamment les questions énergétiques. [PLH]	Inclus dans ORI pour l'investissement Non inscrit pour le fonctionnement	***	**	2018
Structurer les acteurs de l'énergie pour amplifier la sensibilisation aux habitants				
Mener une action avec l'espace info énergie pour améliorer leur visibilité	A la charge de l'EIE			2015-2020
Répertorier les acteurs "institutionnel" de l'énergie sur le territoire et les promouvoir	Interne -	*	**	
Soutenir le projet départemental de "plateforme énergétique" pour faire un guichet unique de la construction/rénovation durable	Participation au club climat			

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossier "mon plan renov" traités		60/an	60	60	60	60	60	60
Nombre de dossier traités dans le cadre de l'ORI	0	200/ 8 ans		20	20	30	30	30
Mise en place de l'OPAH multisite	Non	Oui 150lgts /6 ans						

Gouvernance	
Pilote	Habitat
Service associé	Développement durable, Aménagement et développement économique
Partenaires à mobiliser	ANAH, Pact, les communes, SPL, opérateurs (PACT, CITEMETRIE...)

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	***	***	**	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	

Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Programme Local de l'Habitat - PLH SRCAE			
Liens actions PCAET	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable		
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain		
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable		
	33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique		
	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « energie » et amplifier le PCAET		

AXE 2 : Vers un territoire durable
Objectif 5 : inciter à la réhabilitation et la construction d'un habitat durable
Action 18 : Favoriser la construction d'un habitat performant

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Agir en amont pour promouvoir un habitat performant : règlements et documents d'urbanisme, formation, accompagnement....				
PLU				
Inform sur les outils d'urbanisme à disposition pour imposer ou favoriser la construction durable	Interne	groupe aménagement **	***	2016-2020
Accompagner les communes pour mettre leur PLU en conformité avec le PLH				
Accompagner les communes dans leur projet : leur donner un avis tiers et objectif sur la qualité du projet proposé par les opérateurs				
Aménageur/promoteur				
Elaborer et diffuser aux communes un cahier des charges "type" pour la sélection d'un aménageur/promoteur	Interne	groupe aménagement **	***	2016-2020
Général				
Prendre en compte le potentiel énergétique et les réseaux en présence, d'une zone/quartier/parcelle pour développer un projet d'habitat : cf. act25	/	*	***	
Mise en place d'une prestation d'architecte-urbaniste conseil pour les communes- [PLH]	15K€/an - Non inscrit au PPI	/	**	2017
Fournir des outils d'évaluation d'impact GES des projets d'urbanisme et être support des services dans la prise en compte de l'impact GES	Interne	**	**	2015-2020
Développer l'intervention foncière publique pour faciliter un aménagement du territoire cohérent. [PLH]	500k€/an pdt 3 ans - Non inscrit au PPI	*	***	2017-2019
Conserver les critères "énergie et développement durable" dans le cadre de la politique de soutien à la production de logements sociaux. [PLH]	2016-2017 : 280K€/an 2018-2021 : 180K€/an Inscrit au PPI	**	***	2016-2021
Faire du lobbying auprès des fournisseurs d'énergie pour être un territoire pilote dans le déploiement des compteurs intelligents	Lobbying	*	**	2016
Promouvoir la construction bois pour la construction publique : Signature de la charte bois et mise en œuvre	Interne	*	**	2015-2020

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de PLU en conformité avec le PLH		16				16		
Mise en place d'une prestation d'architecte-urbaniste conseil pour les communes	Non	Oui						
Nombre de compteurs "intelligents" installés								
Construction d'un ouvrage public en bois	0							
Montant du Financement du logement social lié aux critères "développement durable/énergie"								
Gouvernance								
Pilote	HABITAT/Aménagement							
Service associé	Développement durable							
Partenaires à mobiliser	Promoteurs et aménageurs, communes, SPL							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	***	***	**	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			+++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Programme Local de l'Habitat - PLH Schéma Régional Climat Air Énergie- SRCAE			
Liens actions PCAET	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable		
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain		
	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques		
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable		
	33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action 19 : Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Développer une approche "mobilité" (plutôt que "mode de déplacement") au sein des services de l'agglomération				
Mise en place d'un service mobilité (transversalité TC, liaisons douces, déplacements)	Interne	**	*	2015
Elaborer un Plan Local de Déplacement (PLD) au niveau de l'agglomération	250k€ financé à 60% par Région et STIF Inscrit au PPI	**	**	2016: étude 2017: plan actions
Promouvoir les plans de déplacement entreprise ou inter entreprises sur le territoire et poursuivre ceux existants	PDIE évalué à 25k€ Non inscrit	**	***	Fonction du PLD
Accompagner le changement des mentalités				
Développer et favoriser l' économie de fonctionnalité notamment avec l'appel à projet "politique de la ville"	Interne	*	**	2016-2020
Communiquer sur les nouveaux modes de déplacements et faire connaître les dispositifs d'accompagnement aux changements : prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule électrique, aide à l'installation de bornes de recharge pour particulier...				
Soutenir et valoriser les entreprises locales promouvant les mobilités alternatives				
Développer les infrastructures nécessaires aux mobilités alternatives				
Mise en place d'une station service bio-GNV ouverte aux grands publics	porté par le STIF	*	***	A définir
Développer les aménagements cyclables et les stationnements cycles	450k€/ 3 ans			2015-2018
Soutenir les aires de covoiturage	porté par le CD77			2015-2020
Développer le réseau de bornes électriques sur le territoire				
Soutien du projet SDESM, en finançant de nouvelles bornes sur le territoire. Site identifié : l'université à Melun, le pôle services sur VLP	4000 € (pose et matériel) Non inscrit au PPI	*	***	Non défini
Développer des infrastructures sur tous les projets publics et les rendre compatibles à celles du SDESM	Montant à évaluer			
Communiquer et rendre accessible la borne implantée au siège de la CAMVS				
Favoriser l'intermodalité au niveau des déplacements du territoire				
Stationnement				
Développer une politique incitative financière et technique pour le stationnement des personnes utilisant des moyens alternatifs : places réservées, coût diminué...	A définir en fonction du PLD	***	***	Fonction du PLD
Développer des "parkings relais"		**	***	
Mettre en place des stationnements cycles au niveau des principaux points d'arrêts de Transports en Commun		*	**	
Aménagement/urbanisme				
Utiliser le projet pôle gare pour développer des mobilité alternatives et faciliter l'intermodalité		**	***	2020

Aménager l'espace public pour anticiper l'arrivée de nouveaux modes de déplacement comme le TZEN avec la requalification de l'espace public et du partage de la voirie (assainissement et déchet)	A définir en fonction du projet	**	*	2017-2020
Gouvernance				
Travailler à la cohérence des différents réseaux de transport en commun melibus/TZEN/Seine et marne express / train/	STIF coût constant pour la CAMVS	*	***	2020
Informations				
Afficher sur les arrêts de bus la cartographie du quartier et mettre en avant les points "phares" (lieux publics, culturels...)	A définir en fonction du projet	**	**	Long terme
Créer un réseau de la mobilité sur le territoire				
Identifier et fédérer les acteurs : collectivités, transporteurs, utilisateurs, entreprises, chercheurs	Interne	**	*	2017-2020
Se rapprocher de ADVANCITY : pôle de compétitivité sur la mobilité durable implanté en seine et marne pour être identifié comme territoire mobilisé et potentiellement pilote				
Mener une réflexion sur le fret et notamment la gestion des derniers km	A définir en fonction du projet		***	Fonction du PLD
Evaluer l'impact GES sur les thématiques transport notamment avec l'outil GES URBA	Interne	*	*	2015

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivée du Tzen	Non	Oui						Oui
Mise en place d'un PLD	Non	Oui				Oui		
nombre de bornes électriques accessible grand public								
Nombre d'aire de covoiturage								
Gouvernance								
Pilote	Mobilité, développement économique							
Service associé	Développement durable, aménagement, communication							
Partenaires à mobiliser	Conseil Départemental 77, communes, ADEME, Région, STIF, transdev, ADVANCITY, SDESM							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	**	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Lien politiques publiques	Schéma directeur des liaisons douces			
	Plan de Déplacement Urbain - PDU			
Liens actions PCAET	20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun		
	21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable		
	22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action 20 : Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Favoriser les Transports en Communs				
Développer / améliorer l'offre MELIBUS avec le délégataire et le STIF : cf. action 29	***	**	***	2015-2020
Poursuivre une politique incitative financièrement pour développer l'usage des transports en commun				
Prise en charge des frais de dossier des titres gratuits délivrés par le conseil Départemental pour les retraités non imposables à partir de 65 ans	53k€ Inscrit au PPI	**	**	2016-2020
Distribution de titres de transport pour les retraités imposables de plus de 60 ans (plafond de ressources imposables)	192k€ Inscrit au PPI	*	*	2015-2016
Poursuivre la politique de mise en accessibilité des arrêts de bus	2615K€ Inscrit au PPI	**	**	2015-2018
Communiquer sur l'ensemble des réseaux de transport en commun existant sur le territoire	Interne	*	*	2015-2020
Communiquer sur le site internet de l'agglomération	Interne			
Développer les cartes inter-réseaux (obligation réglementaire)	porté par transdev			2016
Etudier la faisabilité d'un "transport à la demande"	40k€ Inscrit au budget	*	*	2016
Mise en place d'instance d'échange sur la cohérence des développements d'offre des lignes urbaines et inter-urbaines	/	**	*	A définir

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de voyages du service MELIBUS			8 688 276					
Nombre de lignes Seine et Marne express								
Gouvernance								
Pilote	Mobilité							
Service associé	Développement durable							
Partenaires à mobiliser	Transdev, STIF, Conseil Départemental 77							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	*	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Lien politiques publiques	Schéma directeur des liaisons douces Plan de Déplacement Urbain			
Liens actions PCAET	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement		
	29	Agir sur la politique "transport en commun"		

AXE 2 : Vers un territoire durable
Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE
Action 21 : Poursuivre la mise en place de la politique cyclable

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Elaboration et adoption du nouveau schéma directeur des liaisons douces (Définition des travaux à court, moyen et long terme)	28K€ Inscrit au PPI	*	*	2015
Adapter le schéma directeur des liaisons douces au nouveau périmètre de la CAMVS	15k€ au budget 2017	*	*	2017
Développer le réseau de liaison douce selon le schéma directeur	420K€ / 3 ans Inscrit au PPI	**	***	2016-2018
Validation et mise en place du plan de jalonnement				
Identification des itinéraires structurants et réalisation du plan de jalonnement	28 256 € inscrit au budget	*	*	2015
Implantation de panneaux de signalisation directionnelle et du relais d'information Services (RIS)	A définir en fonction du nouveau périmètre			2020
Extension du projet sur le nouveau périmètre de la CAMVS				2017
Conseil auprès des communes pour développer leur réseau cyclable et le partage de la voirie	Interne	**	**	2015-2020
Elaboration et diffusion de supports de communication				
Elaboration d'une cartographie des itinéraires cyclables sur la CAMVS	16 308 €	*	/	2015
Mise à jour de la cartographie selon le nouveau périmètre de l'Agglomération et diffusion de la carte sur internet	A définir en fonction du nouveau périmètre			2017-2020
Développer le projet EUROVELO ROUTE				
Développer le plan d'actions EURO VELO route en partenariat avec le conseil départemental et la région et notamment le jalonnement de l'euro vélo route 3 pour l'inauguration en juin 2017	Porté par le département et la région	*	**	2015-2020
Prise en compte du projet euro vélo route dans le schéma directeur des liaisons douces	/			
Mise en place des infrastructures	A définir en fonction du projet			
Développer une politique de stationnement vélo pour répondre aux besoins de stationnement longue durée à proximité des pôles générateurs de déplacements	A définir en fonction du PLD	*	*	Fonction du PLD
Etudier la possibilité de mise à disposition de vélos pour le grand public		*	***	
Intégrer les infrastructures nécessaires aux déplacements cycles au niveau des études	/	*	**	2015
Intégrer la politique cyclable communautaire aux projets communaux types agenda 21	/	*	**	des 2015

Mesurer l'usage des aménagements cyclables

15K€/ compteur
non inscrit pau
PPI

*

2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire existants	42		42					
Nombre d'usagers des aménagements cyclables								
Gouvernance								
Pilote	Mobilité							
Service associé	Développement durable, Aménagement, communication							
Partenaires à mobiliser	Conseil Départemental 77, Région, Communes							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	*	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Lien politiques publiques	Schéma directeur des liaisons douces			
	Plan de Déplacement Urbain - PDU			
Liens actions PCAET	22	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun		

AXE 2 : Vers un territoire durable**Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE****Action 22 : Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail**

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Développer / soutenir des infrastructures de co-working/télétravail au niveau du territoire				
Favoriser le projet de co-working dans l'immeuble galiéni	Portage du bien par la CAMVS Recherche d'investisseurs pour les 2 projets	*	**	2015
Promouvoir la réalisation d'un espace dédié dans la pépinière du pôle services				
Développer la fibre optique pour permettre le développement le télétravail, la visio conférence et la dématérialisation				
Déploiement de la fibre optique sur les 14 communes de l'agglomération dans le cadre d'une convention signée avec l'opérateur Orange	convention avec ORANGE (qui finance l'opération)	*	**	2015-2018
Participation au financement de l'installation de la fibre optique sur Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy	750k€ Inscrit au PPI			2016-2018
Penser les zones d'activités pour permettre des nouveaux modes de travail				
Créer des lieux de vie sur les parcs d'activités pour limiter les déplacements des salariés	Non défini : le montant est fonction du projet. Le financement peut être privé	**	**	Non défini
Développer des services de mobilité sur les parcs d'activités : PDIE, desserte bus, navette gare, point de covoiturage, liaisons douces, stationnement vélo...	A évaluer en fonction du PLD	**	***	2018-2020
Sensibiliser les entreprises, les communes et les salariés aux nouveaux modes de travail	Interne	*	**	2016 - 2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'espaces dédié au coworking sur le territoire	0							
Nombre de ménages raccordables à la fibre optique			14 000					
Lieux de vie créés sur les parcs d'activités d'intérêt communautaire			Pôle services VLP					
Nombre de PDIE développé sur les parcs d'activités	1							

Gouvernance

Pilote	aménagement et développement économique
Service associé	Mobilité, DMSI
Partenaires à mobiliser	CD77/ Région, investisseurs privés, SPL, AZIV, ESF

EN BREF... impact de l'action				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	***	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Liens politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT, Plan de Déplacement Urbain- PDU, Plan Local d'Urbanisme -PLU			
Liens actions PCAET	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement		
	21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Action 23 : Promouvoir et développer la méthanisation

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Développer et mettre en œuvre projet méthanisation :				
Définition technique du projet	financé par SDESM			2015-2020
Etude d'impact sur la Station d'épuration et l'Unité d'élimination des Boues (UEB) de Dammarie les lys (impacts techniques, juridiques et financiers sur le service assainissement)	23k€ Inscrit au budget 2016	**	4700t CO2	
Mise en place de la SEM bi-métha : gouvernance et financement	1 000K€ inscrit au budget assainissement			
Construire l'unité de méthanisation	Portée par la SEM bi-métha 77	/		2017
Penser le projet comme un projet de territoire vertueux				
Mener une réflexion sur la collecte des biodéchets à la source	En partenariat avec le SMITOM : obligation réglementaire à prévoir - 2025	**	***	2016-2020
Concrétiser la mutation de la flotte de bus au biométhane GNV	Porté par le STIF Lobbyng agglo	**		
Valoriser et communiquer sur cette production locale d'énergie renouvelable et le cercle vertueux	Interne	*	*	2015 - 2020

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avancement de la construction de l'unité de méthanisation	0		Création de la SEM		Début des travaux	Travaux	en fonction	
Volume de gaz produit	0					16 Mwh		
Nombre de bus roulant au biogaz	0	totalité flotte						

Gouvernance

Pilote	Assainissement, Développement durable
Services associés	Déchets, mobilité
Partenaires à mobiliser	SEM bi-métha 77, SDESM, Veolia, STIF

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	***	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			+++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Schéma Régional Climat Air Énergie - SRCAE			
Liens actions PCAET	15	"utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse		
	28	Agir sur la politique "déchets"		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Action 24 : Favoriser le développement de la géothermie et les réseaux de chaleur/froid

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Valoriser les réseaux de chaleur/froid existant et la richesse géothermique du territoire				
Diffuser l'information sur le potentiel géothermique du territoire (étude BRGM)	Interne	*	*	2016-2020
Communiquer sur la richesse locale et les initiatives existantes comme le raccord à la géothermie du musée de la gendarmerie, des quartiers d'habitation à Vaux le Pénil, les nouveaux puits géothermiques de Dammarie les lys et du Mée sur Seine.				
Répertorier les réseaux de chaleur et de froid existant ainsi que leur source de production				
Etudier le potentiel géothermique et la possibilité de mise en place d'un réseau de chaleur ou de froid sur chaque nouveau projet d'aménagement(CF fiche 5.28)				
Proposer une évaluation de l'impact GES de la mise en place de géothermie sur les projets d'aménagement via l'outil GES URBA	/	*	*	2016
Tendre à améliorer le mix énergétique des réseaux de chaleur existants sur le territoire	**	**	***	2018
Mettre en place une nouvelle gouvernance pour la gestion des réseaux de chaleur				
Mener une réflexion sur une gestion communautaire des réseaux de chaleur/froid	Loi de transition énergétique Chiffrage à évaluer	**	***	2018
Mise en place d'un schéma de développement de la distribution de chaleur				

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de réseaux de chaleur	4							
KWh produits par géothermie								
Compétence "réseau de chaleur/froid" communautaire	Non	Oui						
Mise en place d'un schéma directeur communautaire des réseaux de chaleur	Non	Oui						
Gouvernance								
Pilote	Développement durable							
Service associé	Patrimoine							
Partenaires à mobiliser	Communes, SMITOM, gestionnaire des réseaux							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	***	***
Service à la population ++			structurant pour le territoire +++	
Lien politiques publiques		Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Schéma Régional Climat Air Énergie - SRCAE		
Liens actions PCAET		25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement	
		26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire	

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Action 25 : Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Généraliser le recours aux énergies renouvelables, en étudiant systématiquement leur pertinence sur les projets d'aménagements et de construction et notamment : la géothermie profonde et de surface (Pompe à chaleur), biomasse, récupération de chaleur fatale, le solaire thermique, le photovoltaïque...	Intégré dans les études projets	**	***	2016-2020
Faire connaître la compétence du SDESM en accompagnement et développement des Energies Renouvelables sur le territoire : étude d'opportunité gratuite à l'attention des communes membres	/		**	2016
Tendre à un "verdissement" des énergies achetées				
Achat de 100% d'électricité d'origine renouvelable	Evalue a 300€ de surcoût par rapport à la facture 2014	/	***	2016
Elaborer des fiches à l'attention des maîtres d'ouvrages pour les guider dans leur choix en ce qui concerne l'étude de faisabilité en approvisionnement énergétique de leur lot	/	**	**	2018

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Nombre de projets EnR mis en œuvre									
Nombre de KWh d'électricité produits/an à partir d'énergie renouvelable									
Nombre de KWh thermiques produits/an à partir d'énergie renouvelable									

Gouvernance

Pilote	Aménagement et patrimoine
Service associé	Développement durable
Partenaires à mobiliser	SPL, fournisseurs d'énergie, SDESM

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	**	***	***	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+			+++	

Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT Schéma Régional Climat Air Énergie - SRCAE			
Liens actions PCAET	15	"utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse		
	23	Promouvoir et développer la méthanisation		
	24	Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique		
	26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire		

AXE 2 : Vers un territoire durable

Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Action 26 : Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
<p>Elaborer un observatoire des réseaux énergétiques du territoire afin d'obtenir les données nécessaires à l'établissement de la cartographie des réseaux.</p> <p>Les données doivent permettre d'éclairer les choix sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'opportunité de créer un projet d'aménagement et sa localisation ; - l'opportunité et la faisabilité de développer des énergies renouvelables et en assurer sa desserte. - sécuriser les phases travaux 				
Se rapprocher du SDESM qui fédère un ensemble de données sur les réseaux énergétiques et conventionner pour des échanges de données	Convention de partenariat	**	**	2016-2020
Cartographier les réseaux et les mettre à disposition des communes selon conditions à définir	modalités à définir			
Faire le lien entre la cartographie des réseaux d'énergie et les projets d'aménagement	/	*	***	2020

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Création d'un observatoire	Non	Oui	Non					
Gouvernance								
Pilote	Développement durable, SIG							
Service associé	Aménagement, SPL							
Partenaires à mobiliser	Fournisseurs d'énergie, SDESM, communes							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	**	***	**	*
Service à la population			structurant pour le territoire	
+			++	
Lien politiques publiques	Schéma de COhérence Territoriale - SCOT			
	Schéma Régional Climat Air Énergie SRCAE			
Liens actions PCAET	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable		
	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « energie » et amplifier le PCAET		

AXE 3: VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

N°

Objectif 8: PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES	27	Agir sur la politique "assainissement"
	28	Agir sur la politique "déchets"
	29	Agir sur la politique "transport en commun"
	30	Agir sur la gestion de la patinoire
Objectif 9: ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable
	33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique
Objectif 10: AMPLIFIER, ANIMER ET ÉVALUER LE PCAET	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « energie » et amplifier le PCAET
	35	Animer les instances de pilotages et Suivi des indicateurs

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 8 : PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLEGATAIRES****Action 27 : Agir sur la politique assainissement**

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Suivi des engagement de Véolia eau dans le cadre de son contrat délégataire notamment sur :				
Réduction de 1,5 %/an des consommations énergétiques	Fond Développement durable inclus dans le contrat	*	-1,5% GES/an	DSP : 2012-2024
Réduction 1,5 %/an des émissions de gaz à effet de serre				
Favoriser les énergies renouvelables (récupération de chaleur dans les réseaux d'eaux usées,				
Préserver la qualité écologique des écosystèmes et de la ressource en eau (watchfrog)				
Certification ISO 14001, 9001 et OSHAS 18 000 des réseaux et du service				
Participer à l'éducation et à la sensibilisation des collaborateurs et des populations locales				
Suivi de la délégation de la SEE au niveau environnemental	Interne	*	*	Permanent
Améliorer la qualité des réseaux et limiter les déversements dans le milieu naturel				
Source émanant des activités non domestiques				
Poursuivre et développer les contrôles assainissement des activités non domestiques (activités, commerces de bouche, industrie) et suivre les actions correctives à mettre en place	DSP Véolia	**	**	2015-2020
Mise en place d'une action groupée CCI/ AESN/CAMVS pour améliorer le suivi post contrôle et mettre en œuvre les potentielles sanctions	A définir			
Rédiger, adopter et faire connaître le nouveau règlement du service assainissement	interne			
Source émanant des particuliers				
Poursuivre et développer les contrôles auprès des particuliers	DSP + pétitionnaire	***	**	2015-2020
Impulsion et suivi de la charte "écoresponsable" du conseil général auprès des 14 communes	Interne	*	**	2015-2020
Améliorer le système d'assainissement				
Encourager la mise en œuvre d'ouvrages exemplaires tels que STEP organica, STEP Seine Port, Bassin de rétention des eaux à dépollution et/ou infiltration	3 à 4 M€/an	**	***	2015-2020
Gestion patrimoniale des réseaux approfondie (renouvellement préventif)	1 M€/an inscrit au budget			
Gestion raisonnée et structurante des eaux pluviales				
Développer notre rôle de prescripteur auprès des promoteurs pour promouvoir un urbanisme durable	Interne	*	***	Permanent
Promouvoir des techniques alternatives de la gestion de l'eau pluviale dans les cahiers des charges aménageurs (prescripteur ou maître d'ouvrage)				
Concevoir les ouvrages d'assainissement comme des aménagements de la ville (tel que le BREP 3 à VLP)				

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réduction des GES réseau assainissement		-1,5%/an	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%
Réduction des consommations énergétiques sur le système assainissement		-1,5%/an	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%
Nombre de contrôles effectués au près des entreprises								
Nombre de permis instruits par le service assainissement			151					
Gouvernance								
Pilote	Assainissement							
Service associé	Développement durable							
Partenaires à mobiliser	Veolia eau, SEE, CD77, AESN, CCI, Police de l'eau, Communes							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
***	**	***	***	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Lien politiques publiques		DSP assainissement		
Liens actions PCET				

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 8 : PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES****Action 28 : Agir sur la politique déchets**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning	
	€€€	RH	GES		
DECHETS DOMESTIQUES					
Atteindre les objectifs de 75 % de déchets triés et de - 7% de production de déchet d'ici 2021					
Définir un nouveau Plan Local de Prévention des déchets sur le territoire	Financement des actions par la TEOM reverser à l'euro au SMITOM	2 techniciens dédiés au SMITOM	***	2016-2021	
Optimisation de la collecte					
Amélioration de la flotte de véhicule (camions moins émetteurs - normes environnementales)				***	2015-2020
Optimiser les tournées de collecte pour limiter l'impact économique et GES					2016
Mise en place d'une collecte à la demande des encombrants					2015
Intensifier le développement des bornes enterrées sur le territoire					
Informers les habitants de la qualité de leur tri : évolution sur plusieurs années des volumes collectés.					
Mise en place d'un observatoire sur la gestion des déchets : informer des volumes de déchets collectés par semestre, par commune et par habitant (lien avec l'agenda 21 de Melun et leur action déchet)				**	2016
Favoriser le développement et le rayonnement de la Recyclerie pour favoriser l'économie circulaire sur le territoire				**	2016
Accompagner et soutenir le SMITOM dans l'optimisation de son installation industrielle					
Valorisation de la chaleur de l'Unité de Valorisation Énergétique avec réseau de chaleur de Melun				***	2015
Développement de synergies pour l'optimisation de l'utilisation de chaleur fatale					2016-2020
Réflexion à mener sur le tri des bio-déchets en lien avec l'usine de méthanisation					
Devenir un territoire "zéro déchet, zéro gaspillage"				***	?
DECHETS ENTREPRISES					
Promouvoir et développer une politique incitative financière pour limiter la production de déchet et favoriser le tri	Financement par la redevance Spéciale	1,5 ETP à la CAMVS			
Poursuivre la redevance incitative et l'exonération de TEOM pour les entreprises produisant plus de 770l de déchet/semaine			***	2015	
Mise en place d'une tarification incitative pour les entreprises pour favoriser le tri				2015	
Optimisation de la collecte					
Prendre en compte le besoin des entreprises pour définir les collectes dans les ZAE				***	
Optimiser la collecte de l'hyper centre de Melun en synergie avec les commerçants					
Suivi et évaluation					
Mise en place d'outil informatique pour améliorer le suivi et l'évaluation		*			
COMMUNICATION					
Parution d'articles dans les supports communautaires (magazine et site internet) et du SMITOM	Portée par SMITOM et CAMVS	*	*	2015-2020	
Suivre et valoriser l'Agenda 21 et le bilan GES du SMITOM					
Améliorer la communication de l'agglomération sur sa politique déchet, son rôle et les choix faits sur le territoire					
Distribuer largement le guide gestion des déchets pour les entreprises					

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Suivi de la production déchet/type/commune/hab .								
Obtention du label "zéro déchet, Zéro gaspillage"	Non	Oui	Non					
Nombre d'entreprises sous redevances			235					
Volume de déchets entreprises/flux collecté				Suivi mis en place en 2016				
Nombre de bornes enterrées installées								

Gouvernance

Pilote	Déchet
Services associés	Développement durable/Communication/Finance/SIG
Partenaires à mobiliser	SMITOM

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
0€ -équilibre recette /dépense	**	***	*	***

Service à la population

+++

structurant pour le territoire

+++

Liens politiques publiques

Plan Local de Prévention

Liens actions PCAET

- | | |
|---|---|
| 5 | Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire |
| 6 | Mettre en place une politique d'achat et de commande publique |
| 7 | Privilégier les circuits à faible impact carbone |
| 8 | Améliorer le tri |

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 8 : PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLÉGATAIRES****Action 29 : Agir sur la politique transport en commun**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Favoriser les Transports en Commun en développant l'offre MELIBUS				
Développer l'offre en soirée et le week-end	STIF			2015
Répondre à la surcharge de la ligne E en heures creuses pour un meilleur confort des usagers	STIF			2015
Intégrer/ développer l'offre de transport sur la communauté de communes Seine Ecole	STIF et CAMVS 500k€/an	*	***	2016
Développer le réseau le dimanche et jours fériés	STIF			2017
Rendre accessible le réseau de transport en commun	2615k€			2015-2018
Evaluer et qualifier l'usage du réseau pour poursuivre son amélioration	STIF			continu
Travailler avec le STIF et TRANSDEV pour l'amélioration du réseau et de la flotte				
Intégrer dans la convention STIF/CAMVS/TRANSDEV, qui sera renégociée en 2016, des clauses énergie et développement durable dans les objectifs	Porté par le STIF	*	***	2016
Veiller au respect et à l'atteinte des objectifs de développement de la convention				2015-2020
Promouvoir la mutation de la flotte MELIBUS en flotte roulant au Biogaz Naturel				
Travailler en partenariat avec le STIF à l'aménagement du dépôt bus pour intégrer une station "bioGNV"	STIF	**	***	2015-2020
Lobbying auprès du STIF pour que la flotte MELIBUS soit une flotte "pilote" roulant au bioGNV				
Travailler avec le STIF pour que la future station bioGNV soit accessible aux véhicules "grand public"				

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de voyages MELIBUS/an			8 688 276					
Km lignes Melibus existantes			2 590 000					
Nombre d'arrêt de bus accessible		380	239					
Nombre de bus "hybrides"	0							
Nombre de bus roulant au bio GNV	0	71						
Gouvernance								
Pilote	Mobilité							
Service associé	Développement durable							
Partenaires à mobiliser	STIF, TRANSDEV, SDESM, Grdf							

EN BREF... impact de l'action

Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	*	***	**	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
+++			+++	
Lien politiques publiques	PDU, SCOT, PPBE, PPA			
Liens actions PCET	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement		
	20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun		

Gouvernance	
Pilote	Sport
Service associé	Patrimoine - Développement durable
Partenaires à mobiliser	Délégataire patinoire

EN BREF... impact de l'action				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	**	**	/	*
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			++	
Lien politiques publiques				
Liens actions PCAET				
32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable			
33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique			

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 9 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE****Action 31 : Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Poursuivre le projet européen GO ECO qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique des entreprises				
Poursuite de la sensibilisation des entreprises ayant bénéficié de pré-diagnostic	Prise en charge par l'ARENE via le programme européen financement via les CEE	**	***	2015
Développer et faire connaître les outils développés par les membres du projet GO ECO				2015
Sensibilisation des entreprises à la transition énergétique				2016
Mise en place d'une action groupée de rénovation énergétique à coût 0 grâce aux CEE : le calorifugeage				2016
Accompagnement des entreprises dans l'installation de production d'énergies renouvelables : installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation				2016
Valoriser l'action de l'Agglomération				2016
Développer et diffuser la charte développement durable réalisée par la CAMVS				
Faire vivre la charte en augmentant le nombre de signature	/	**		2016
Adapter le principe de charte aux commerces et entreprises hors zone d'activités	Montant à évaluer en fonction du besoin	**	**	A définir
Promouvoir et développer des outils de gestion des zones d'activités				
Développer les outils juridiques pour permettre une gestion qualitative et pérenne des zones d'activités en partenariat avec les entreprises (ASL, GIE...)	Interne	**	**	2015-2020
Promouvoir et développer les associations d'entreprises par zone				
Promouvoir l'économie circulaire sur le territoire et utiliser le PCAET comme levier au développement du concept				
Accompagnement des entreprises dans la gestion de leur déchets (solides et liquides) : mise en place de solution techniques type redevance incitative, guide déchets, autorisation de déversement	Interne	**	***	2015-2020
Faciliter les synergies de matières et les mutualisations inter-entreprises et tout particulièrement pour les nouveaux arrivants				
Travailler avec la CMA : valoriser le partenariat en cours, accentuer les actions "transition énergétique" et les faire connaître	1/2 temps plein financé (15k€)	**	**	2016
S'impliquer dans les groupes de travail/ réseaux d'entreprises et faire parler de la transition énergétique	Interne	**	***	2015-2020
Réseaux d'entreprises : aziv/ESF/réseau entreprendre : organiser des petits déjeuners thématiques, impulser des actions groupées, informer et sensibiliser	/	**	**	2015-2020
Développer les partenariats entreprises/environnement avec les acteurs institutionnels (seine et marne développement, CCI, CMA DDT...)				
S'impliquer dans le club des éco-activités animé par Sénart				

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions mises en œuvre pour sensibiliser les entreprises			1	2	2	2	2	2
Rénovation énergétique d'entreprise lancée par des entreprises grâce à l'action GO ECO			0	2				
Nombre de signature de la charte DD	2		2					
Nombre de kit de com " entreprise engagée dans le Développement durable" distribué	2		2					
Gouvernance								
Pilote	Développement durable, développement économique							
Service associé								
Partenaires à mobiliser	ARENE, région IDF, ADEME, CCI, CMA, associations d'entreprises							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	**	***	*	***
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			+++	
Liens politiques publiques				
Liens actions PCAET		19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement	
		22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail	

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 9 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE****Action 32 : Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable**

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Sensibiliser et former les élus				
Imaginer une formation globale sur l'aménagement durable. La formation doit être autant sur le niveau "conceptuel" (phénomène d'îlots de chaleur, de densité / étalement urbain, de mixité, autonomie énergétique...) qu'opérationnel (relation avec les aménageurs, production de logement, évaluation environnementale...).	Formations internes, SPL, SDESM, CNFPT			
S'appuyer sur le cycle de formation "habitat" prévu sur 2 ans pour y intégrer des notions "durable" comme la densité ou les îlots de chaleur	15000€/an dont 2000 pris en charge par le pôle "développement durable"	**	*	2016 - 2020
Transmettre l'information aux élus des formations organisées au niveau régional et local	/			
Sensibiliser et former les techniciens des communes et de l'Agglomération				
Utiliser le groupe référent "développement durable" pour sensibiliser les techniciens et imaginer des sous-groupes thématiques/"métier" pour développer des formations techniques très spécifiques				
Proposer un réseau "informel" (type petit déjeuner) de techniciens communautaires et intercommunaux pour échanger sur des pratiques, outils, savoir-faire	/	**	*	2016 - 2020
Transmettre l'information aux techniciens des formations organisées au niveau régional et local				
Mise en place d'une base documentaire commune : articles, réglementation, évolution ...				2018
Intégrer une information "développement durable" dans les brèves RH et développer la communication interne				2016
Favoriser les rencontres élus / techniciens pour des échanges ouverts	/	**	*	2016
Organiser des visites de terrain présentant des expériences vertueuses - privilégier des expériences de proximité	**	**	/	2015-2020
S'insérer dans des projets européens/nationaux pour former et sensibiliser les acteurs du territoire : entreprises, fédérations...				
Utiliser les appels à projets pour sensibiliser les partenaires : Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, GO ECO, SPECIAL....	Interne /mission Europe	**	**	2015-2020

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de formations/animations "élus" organisées								
Nombre de formations/animations "techniciens" organisées								
Nombre de formations/animations "partenaires" organisées								
Gouvernance								
Pilote	Développement durable, Habitat, Aménagement, mobilité							
Service associé	Ressources Humaines - mission Europe CAMVS							
Partenaires à mobiliser	SPL, communes, chambres consulaires, fédération métiers							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
*	**	***	*	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
++			+	
Liens politiques publiques	Programme Local de l'Habitat - PLH SCOT			
Liens actions PCAET	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable		
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain		
	16	Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire		
	17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant		
	18	Favoriser la construction d'un habitat performant		
	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement		
	22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail		

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 9 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE****Action 33 : Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique**

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Sensibiliser et former les habitants	*	*	*	
Développer la communication "développement durable" et transition énergétique sur le site internet et le magazine (PCET, Habitat, PIG...)	/ action interne	*	*	2015-2020
Utiliser les évènements grands publics pour promouvoir l'action de l'agglomération : printemps sur Seine, salon de l'habitat	/ action interne	*		
Informers les habitants des acteurs existants du territoire et travaillant sur la question énergétique : Espace info énergie, pact77, seine et marne environnement...	/	*		2016
Développer un évènement "grand public" développement durable	Evaluée à 30k€	**	*	A définir
Faciliter l'implication des habitants dans la rénovation énergétique de leur habitation				
Faire connaître les leviers financiers à la rénovation énergétique de l'habitat (CEE, Habiter mieux, prêt à taux 0, mon plan renov...)	Communication interne	*	***	2015-2020
Poursuivre le soutien financier de l'agglomération à la rénovation énergétique par le Programme Mon plan Renov	220 K€ /an en fonds propre Inscrit au PPI	*		
Faire connaître l'action de l'agglomération sur le centre ville de Melun en terme de précarité énergétique (ORI)	300 K€/an Inscrit au PPI	*		2016
Participer à la mise en place d'une plateforme départementale de la rénovation énergétique menée par le club climat du CG	A définir en fonction du projet	*		A définir
Mise en place de la maison de l'habitat	Inclus dans ORI pour l'investissement Non inscrit pour le fonctionnement	***		2018 a définir
Faire évoluer le PCAET actuel "technique" vers un PCAET "grand public" - act 34	A définir selon le périmètre d'action	*	*	2020
Mutualiser, amplifier et faire connaître les actions agenda 21 des communes du Mée-sur-Seine et de Melun	Coût à définir en fonction des actions choisies	**	**	2016-2020

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Article parus sur la politique "transition énergétique" de l'Agglomération								
Nombre d'évènement "grand public" promouvant la transition énergétique de l'Agglomération								
Plateforme de la rénovation	Non	oui						
Soutien financier de l'agglomération à la rénovation énergétique du bâti								
GES économisés grâce au soutien de l'agglomération								
Gouvernance								
Pilote	Développement durable							
Service associé	Habitat							
Partenaires à mobiliser	Communes, Etat							
EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :								
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation			Qualité de l'air		
***	**	***	*			**		
Service à la population				structurant pour le territoire				
+++				+++				
Lien politiques publiques		Programme Local de l'Habitat - PLH SCOT						
Liens actions PCAET		17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant					
		18	Favoriser la construction d'un habitat performant					
		19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement					
		20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun					
		21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable					
		25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement					
26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire							

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 10 : AMPLIFIER, ANIMER ET EVALUER LE PCET****Action 34 : Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET**

Etapas de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Faire évoluer le bilan des gaz à effet de serre "patrimoine et compétence, SCOPE 1,2" de la collectivité vers un bilan "territoire, SCOPE 1,2 et 3". Les Scopes sont les périmètres des émissions prises en compte ! 1 = émissions directes (carburant, chauffage...) 2= émissions indirectes (électricité, vapeur) 3= émissions indirectes (achat fournitures, services...)				
Intégrer les émissions de GES produites par la communauté de commune de Seine Ecole	50 K€ à inscrire au budget	*	**	2017
Intégrer les émissions de GES produites par le patrimoine des communes				2017
Prendre en compte les émissions de GES liées aux nouvelles compétences de l'agglomération				2017
Intégrer les émissions du territoire				2020
Prendre en compte les émissions de GES liées aux émissions indirectes (SCOP 3)				2020
Faire évoluer le plan climat "technique" vers un plan climat ouvert au grand public	A définir en fonction du projet	**	**	2020
S'impliquer dans la vie de la nouvelle commission consultative mise en place par le SDESM visant à coordonner l'action dans le domaine de l'énergie	/	*	/	2016-2020
Intensifier les échanges avec les acteurs et différents réseaux (club climat du CD, SDESM, Espace Info énergie, ARENE, ADEME,) pour faire connaître les actions de la CAMVS, amplifier l'action du Plan Climat et être un référent identifié pour les thématiques énergie/territoire	/	*	/	2015-2020
Viser le label "citergie" pour le PCAET afin de renforcer la démarche et impliquer l'ensemble des acteurs et services et crédibiliser le plan d'actions	35K€ sur 4 ans subventionable à 70% par l'ADEME	**	*	2016-2020
Signer la charte de la convention des maires pour s'impliquer dans une démarche européenne qualitative et reconnue et obtenir une reconnaissance du projet	Convention d'engagement moral 0€	*	*	2016

Suivi opérationnel

Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Périmètre des prochains BEGES	patrimoine et compétence	BEGES territoire			BEGES inter communal			BEGES Territoire
Ambition du prochain PCET							concertation territoriale	PCET territoire SCOPE 1,2,3
Label CITERGIE	Non	Oui	Non					

Signature de la convention des maires	Non	Oui	Non					
Gouvernance								
Pilote	Développement durable							
Service associé	Ensemble des services							
Partenaires à mobiliser	ADEME, ARENE, Communes, SDESM							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
**	*	***	***	**
Service à la population			structurant pour le territoire	
+			+	
Lien politiques publiques		SRCAE		
Liens actions PCAET		32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable	
		33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique	

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**Objectif 10 : AMPLIFIER, ANIMER ET EVALUER LE PCET****Action 35 : Animer les instances de pilotages et suivre les indicateurs**

Etapes de mises en œuvres	Impact			Planning
	€€€	RH	GES	
Suivre les indicateurs annuellement	Actions internes	*	/	2016-2020
Manager les personnes pilotes pour collecter les données				
Quantifier et qualifier les actions de l'Agglomération				
Intégrer les indicateurs dans le rapport développement durable annuel de l'Agglomération				
Animer les instance de pilotage du PCAET				
Réunir à minima 2 fois par an les instances de pilotage pour leur faire part des évolutions du PCET et décider des actions à venir				
Organiser au minimum 1 fois par an une réunion avec les services pilotes pour évaluer l'action, lever les freins et identifier les leviers				

Suivi opérationnel								
Indicateurs de suivi	Valeur Initiale	Valeur Cible	Valeur atteinte en ...					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de comité de pilotage réuni	2		2					
Gouvernance								
Pilote	Développement durable							
Service associé	l'ensemble des services de l'agglomération							
Partenaires à mobiliser	Communes, ensemble des acteurs du PCAET							

EN BREF... IMPACT DE L'ACTION :				
Budgétaire	Ressource humaine	GES	Adaptation	Qualité de l'air
/	*		/	/
Service à la population			structurant pour le territoire	
+			+	
Lien politiques publiques	SRCAE			

|

EVALUATION GES DU PCAET DE MELUN VAL DE SEINE

		OBJECTIF	n°	ACTIONS	Assiette d'émissions (en tCO2e)	Valeurs cibles	Unités	Hypothèse de résultats	% de gain estimé en2020	Gain potentiel tCO2e		
UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE	1	Promouvoir et développer UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE	1	Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments	348 tCO2e	14%		Diminuer les consommations énergétiques du parc communautaire entre 2011 et 2020	Périmètre hors Eclairage public et Patinoire	14%	47 tCO2e	
					86 tCO2e	100%		électricité verte pour alimenter les bâtiments et équipements de l'Agglo	Prise en compte de l'ensemble des équipements (patrimoine et éclairage public) <u>Attention</u> les 14% de gain réalisé sur l'électricité des bâtiments communautaires (action ci-dessous) ont été soustraits du totale de gain potentiel tCO2e pour éviter les doublons	87%	74 tCO2e	
			2	Apporter la compétence « énergie » aux 14 communes du territoire								
			3	Gestion et valorisation des CEE								
			4	Veiller à la qualité de l'air (QA) dans la gestion des bâtiments								
	2	MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS	5	Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire		100%		des agents sensibilisés aux éco-gestes				
						30%		Diminuer la consommation de papier bureautique d'ici 2020				
			6	Mettre en place une politique d'achat responsable	26 tCO2e	100%		des services et des compétences réfléchisse et intègre une dimension énergie-air- climat les CCTP		5%	1 tCO2e	
			7	Consommer local : favoriser les circuits courts								
	8	Améliorer le tri				75%		déchets recyclés				
	3	AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS	9	Plan de Déplacement d'Administration	108 tCO2e		15%		Réduire les déplacements de la flotte (à périmètre de service constant)		15%	16 tCO2e
							1%				1%	1 tCO2e
11			Promouvoir l'utilisation du vélo			5%		Part modal vélo dans les déplacements professionnels		5%	5 tCO2e	
12			Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité			20%		Véhicules propres dans la flotte (objectifs de la loi sur la transition énergétique)	29 véhicules communautaires en 2011 soit acquisition de 6 véhicules propres Conso moyenne par véhicule = 1220l/an soit 7320 litres économisés Emissions générées par 1 véhicule électrique : 18gCO2e/km (source EDF) soit 360 gCO2e/l (hyp 5l/100km)		2%	3 tCO2e

PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLÉGATAIRES

27	Agir sur la politique assainissement	4 143 tCO2e	1,50%	Réduction 1,5 %/an des émissions de gaz à effet de serre liées à l'assainissement	Plan sur 2012-2020 soit sur 8 ans	13,50%	559 tCO2e
	28	Agir sur la politique déchets	12 061 tCO2e	10	Loi de transition énergétique	rapporter des objectifs climatiques fixés depuis 2010 :	
						réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années	
						orienter vers le recyclage 35 % d'ici 2012, 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés	
						atteindre un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012	
29	Agir sur la politique transport	3 987 tCO2e	10	Remplacement de bus au bio GNV a partir de 2019	10 bus convertis en 2020 soit 15% de la flotte existante (65 bus)		
					consommation moyenne par véhicule : 199361 litres soit 199360 litres de diesel impactés		
					0,91 kgCO2e économisé par litre		
					soit 181tCO2e économisés		
30	Agir sur la gestion de la patinoire	95 tCO2e	16521	16521 kWh/semaine	18 semaines hivernales hors périodes scolaires soit 297 378kwh		0 tCO2e
			16914	16914 kWh	6 semaines hivernales périodes scolaires soit 101484 kwh		
			16590	16590 kWh/semaine	19 semaines hivernales hors périodes scolaires soit 315210 kwh		
			14367	14367kwh/semaine	9 semaines hivernales périodes scolaires soit 129303 kwh	30%	28 tCO2e
				total			843375

TOTAL 68 642 tCO2e
sous total territoire 66 519 tCO2e

Non évalué dans le BEGES initial

réduction sur le bilan interne entre 2011 et 2020 10,1%

2,0%